

Institut

EDS

Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval

LES CAHIERS DE L'Institut EDS

Série Actes des activités de l'Institut EDS, Février 2012

Atelier international sur la foresterie communautaire
dans le contexte
de la REDD+

Actes de l'atelier

Sous la direction de Nancy Gélinas

Professeure à la Faculté de foresterie,
de géographie et de géomatique
Université Laval

En collaboration avec :

Johanne Pelletier

Marie-Hélène Bérard

Vincent Chamberland

Geneviève Laroche

Véronique Maltais

Marie Nyange

Flor de Maria Robles

Mylène Savard

Fifanou Voudouhe



UNIVERSITÉ
LAVAL

A la suite de l'invitation lancée par les Nations Unies de conjuguer les efforts pour marquer l'Année internationale des forêts (AIF, 2011), l'Institut EDS de l'Université Laval, en collaboration avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, saisissent cette occasion pour organiser une activité sur la foresterie communautaire afin d'approfondir la compréhension des enjeux et potentiels que recèle le nouveau mécanisme de la REDD+. Nous sommes particulièrement heureux de présenter ici les Actes de l'atelier qui s'est déroulé du 2 au 7 octobre 2011.

Remerciements

Cette activité n'aurait pas été possible sans la gracieuse participation de tous, conférenciers, participants, équipe logistique et bénévoles ni sans la contribution de nos commanditaires et l'engagement initial du Service canadien des forêts pour son précieux appui au démarrage. Nous tenons à remercier également, Serge Harvey et Colette Robertson ainsi que toute leur équipe, pour leur accueil chaleureux lors de la visite terrain à la Forêt modèle du Lac-St-Jean ainsi que Hugues Sansregret et toute son équipe pour leur accueil lors de notre passage à la Forêt Montmorency.

Vidéos des conférences

Plusieurs des conférences sont accessibles sur le Portail vidéo de l'Institut EDS :

<http://www.ihqeds.ulaval.ca/videos.html>

Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société (Institut EDS)
2440, Pavillon des Services
Boul. Hochelaga, local 3800
Université Laval,
Québec
G1V 0A6
Téléphone: (418) 656-2723
Télécopieur: (418) 656-7330
Courriel: ihqeds@ihqeds.ulaval.ca

www.ihqeds.ulaval.ca

Coordination
Jocelyne Néron
Institut EDS, Québec, 2012



Atelier international sur la foresterie communautaire dans le contexte de la REDD+

Actes de l'atelier

Sous la direction de Nancy Gélinas

En collaboration avec Vincent Chamberland, Marie-Hélène Bérard, Geneviève Laroche,
Véronique Maltais, Johanne Pelletier, Flor de Maria Robles, Mylène Savard et Fifanou Voudouhe



QUÉBEC 2011
du 2 au 7 octobre

Foresterie communautaire
dans le contexte de la REDD+
Université Laval

Institut

EDS

Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

Faculté de foresterie, de géographie
et de géomatique

McGill

Table des matières

3	Liste des acronymes
5	Comité organisateur, équipe et bénévoles
6	Organismes hôtes et partenaires organisationnels
8	Introduction
11	Compte-rendu des blocs de l'atelier
	11 La foresterie communautaire dans les Amériques
	14 La foresterie communautaire en Afrique
	18 Valorisation des produits de la forêt pour la durabilité des communautés
	23 Les stratégies des États et REDD +
	30 Enjeux de la gouvernance
	35 Technologies de pointe
41	Synthèse de l'atelier
44	Conclusion
	ANNEXES
	Programme
	Liste des participants
	Page des commanditaires

Liste des acronymes

AIDER	<i>Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral</i>
CCB	Climate, Community and Biodiversity Project Design Standards
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FSC	Forest Stewardship Council
GCT	Groupe de coordination thématique
GES	Gaz à effet de serre
GOFC-GOLD	Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics
ISRA/CNRF	Institut sénégalais de recherches agricoles/Centre national de recherches forestières
MRV	Mesurer, faire rapport et vérifier
ONG	Organisation non gouvernementale
PSE	Paie pour services environnementaux
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
R-PP	Plan de préparation à la REDD
ONU-REDD	Programme de l'ONU pour la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD)
VCF	Méthode d'évaluation de l'étendue et de la qualité des forêts
VCS	Verified Carbon Standards

Comité organisateur

Robert Beauregard, président du comité, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG) de l'Université Laval (UL)

Luc Bouthillier, professeur, département des Sciences du bois et de la forêt, FFGG, UL

Marie-Hélène Bérard, Adjointe à la recherche, Institut EDS

Nicolas Duval-Mace, Réseau international des forêts modèles

Jean-François Fortier, doctorant en sociologie, UL

Nancy Gélinas, professeure, département des Sciences du bois et de la forêt, FFGG, UL

Damase P. Khasa, professeur en agroforesterie et foresterie internationale, FFGG, UL

Geneviève Laroche, Chaire de recherche en développement international, UL

Alison Munson, professeure, département des Sciences du bois et de la forêt, FFGG, UL, directrice de la section Québec du Centre d'étude sur la forêt (CEF)

Jocelyne Néron, chargée de communication, Institut EDS

Alain Olivier, professeur, titulaire de la Chaire de recherche en développement international, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA), UL

Johanne Pelletier, doctorante au département de Biologie de l'Université McGill et de l'Institut Smithsonian en recherche tropicale, spécialiste des questions de la REDD+

Catherine Potvin, professeure, Université McGill, membre associée de l'Institut EDS, spécialiste des questions de la REDD+

Équipe logistique

Julie Ferland, graphiste, FFGG

Thierry Lefèvre, édimestre, Institut EDS

Marie-Claude Dufour, chargée de logistique, Écologistik

Marie-Claude Ouellet, adjointe administrative, Institut EDS

Jessica Veillet, chargée de logistique, Écologistik

Un grand merci aux bénévoles :

Kenneth Agbesi Anyomi

Andres Alarcon

Anne Bernard

Vincent Chamberland

Brigitte Côté

Caroline Hamelin

Annabelle Moisan-DeSerres

Flor de Maria Robles Barreto

Mylène Savard

Fifanou Vodouhe

Organismes hôtes et partenaires organisationnels



Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval

Institut EDS de l'Université Laval

L'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval (Institut EDS) est un regroupement de chercheurs, provenant aussi bien de sciences sociales que de sciences dures ou appliquées, qui partagent un intérêt commun pour la recherche et la formation en environnement, développement et société. L'Institut rassemble 56 chercheurs provenant de 10 facultés. Le mandat de l'Institut est de soutenir la recherche pluridisciplinaire, les synergies entre spécialistes et de promouvoir une vision d'ensemble sur les questions d'environnement dans la société.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de foresterie, de géographie
et de géomatique

Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval

La Faculté constitue la plus imposante faculté de foresterie au Canada. Outre sa mission spécifique de répondre aux besoins de la société québécoise en matière de formation, de recherche et de développement, la Faculté a également un volet international par l'exportation de son expertise en matière de formation et par les innovations scientifiques et technologiques découlant des programmes de recherche et développement.



McGill

Université McGill – Laboratoire de Dr. Catherine Potvin

L'Université McGill inclut un laboratoire de recherche spécialisé sur les questions de la REDD+, mené par la Dr. Catherine Potvin. Par son travail au Panama, le laboratoire a complété un programme de renforcement de capacités sur le thème de REDD+ auprès de la société civile autochtone en collaboration avec la Coordinadora Nacional del Pueblos Indígenas de Panamá (COONAPIP), l'Initiative de Formation en Leadership Environnemental (ELTI) ainsi que d'autres organisations locales. Le groupe travaille aussi sur des aspects liés à la méthodologie et à la mise en œuvre de REDD+ y compris la résolution de conflits.



Réseau
international de
Forêts Modèles

Réseau international des forêts modèles

Le Réseau international de Forêts Modèles (RIFM) est une association mondiale dont les membres et les promoteurs visent un but commun — l'aménagement durable des paysages forestiers par la mise en application de la méthode des Forêts Modèles. Le RIFM se compose de tous les membres Forêts Modèles existants et de ceux qui sont en voie de création partout dans le monde. L'approche qui se veut souple combine les besoins sociaux, environnementaux et économiques des collectivités locales à la durabilité à long terme des paysages forestiers.



Carrefour Forêt Innovations 2011

Ce grand rassemblement est une édition renouvelée du Carrefour de la recherche forestière organisé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. La nouvelle formule vise à mieux intégrer les particularités du milieu forestier dans son ensemble et celles des produits de la forêt, particulièrement les nouveaux produits à valeur ajoutée. Quant à la dimension «innovations», elle englobe la recherche forestière, mais revêt un sens plus large et rejoint les préoccupations actuelles du secteur forestier.



Centre d'étude de la forêt (CEF)

Le CEF est un regroupement universitaire unique au Québec qui réunit l'expertise de 53 chercheurs venant de dix établissements universitaires qui œuvrent en forêt autour d'une vision d'ensemble faisant le lien entre la compréhension du rôle fonctionnel des organismes et des processus dynamiques dans les écosystèmes forestiers et la conception d'alternatives innovatrices en matière de gestion des forêts.



Chaire en développement international

L'objectif principal de la Chaire est de réaliser un programme de formation et de recherche appliquée ainsi que de contribuer à favoriser et structurer la communication et l'échange d'information en développement international, dans une approche interdisciplinaire. Ayant comme thème central la compréhension des mécanismes et des facteurs du sous-développement, ses grands axes de travail sont : le développement des savoirs et des capacités; les facteurs favorisant ou défavorisant le transfert des connaissances; et le développement d'interventions communes Nord-Sud/Sud-Nord.



Forêt modèle du Lac-St-Jean

Né d'une entente tripartite entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy, le projet de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) a pris sous la gouverne à parts égales d'autochtones et de non autochtones, un partenariat unique et innovateur. Le projet, géré par l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise, a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés et de développer une gestion durable et intégrée des ressources du milieu forestier.



Forêt Montmorency

La Forêt Montmorency : une forêt boréale sous aménagement durable. En août 1964, la Forêt Montmorency reçoit, de la Législature provinciale, la mission de développer et de favoriser l'enseignement et la recherche, particulièrement en sciences forestières et géodésiques et également en biologie, pisciculture et cynégétique. Le gouvernement du Québec confiait ainsi la gestion de ce territoire de 6664 ha à l'Université Laval suivant un contrat d'emphytéose d'une durée de 99 ans.



Écologistik

Écologistik est une entreprise de gestion d'événements écoresponsables ayant pour mission de protéger l'environnement en diminuant l'impact écologique d'événements publics ou privés tout en maximisant les retombées positives et l'atteinte des objectifs des organisateurs.



Les participants à l'AIF en visite à la Forêt modèle du Lac-St-jean, le 2 octobre 2011.
Photo : Nancy Gélinas

Introduction

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) est un mécanisme récemment adopté par les Parties à la Convention sur les changements climatiques à Cancun en décembre 2010. La REDD, et maintenant REDD+, constitue un intérêt pour plusieurs pays en développement qui ont commencé une phase de préparation au sein de la REDD des Nations Unies (ONU-REDD) et/ou du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) visant à développer des systèmes et des politiques pour la mise en œuvre de REDD+ au cours des années à venir. La REDD+ suscite aussi un intérêt pour les ONG de conservation et de développement local et également pour les investisseurs privés. Mais qu'en est-il pour les communautés forestières, celles qui dépendent de la forêt et des ressources qui s'y trouvent pour assurer leur subsistance et leur développement. Elles sont bien souvent considérées comme un vecteur de dégradation. Ne pourrait-on pas les considérer plutôt comme des agents de changement et de mise en œuvre. Un changement vers une utilisation durable des ressources naturelles considérant que leur savoir et leur connaissance du territoire pourraient devenir des atouts majeurs en ce sens.

La foresterie communautaire dans les pays tropicaux est généralement liée à de petites et moyennes entreprises qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de la REDD+, dans la mesure où elles favorisent la gestion durable et la conservation des forêts. En outre, ces stratégies peuvent améliorer sensiblement la qualité de vie des personnes qui dépendent de la forêt pour leur survie. La création d'un environnement commercial approprié, d'une offre de services aux entreprises et d'un meilleur accès aux services financiers constitue une stratégie économique importante que les pays en voie de développement pourraient adopter afin de promouvoir l'intégration des communautés dans le contexte de REDD+.

En gardant en tête que les stratégies REDD+ peuvent se classer en trois groupes:

1. Réduction de la déforestation
2. Conservation ou maintien des stocks de carbone
3. Activités qui entraînent des effets positifs sur la gestion durable des forêts et la réduction de la dégradation,

il devient important de réfléchir sur la place des communautés forestières dans l'établissement de stratégies et de projets REDD+. Il faudra, pour ce faire, considérer différents aspects par exemples la foresterie communautaire comme outil de développement rural, les liens existants ou à définir entre les paliers local, sous-national et national en termes de stratégies, de responsabilités et de partage des coûts et bénéfices, les enjeux de la gouvernance ainsi que la technologie disponible pour réaliser le tout (Figure 1). C'est à cette réflexion que nous avons convié un grand nombre d'experts et de praticiens, d'universitaires, de chercheurs et d'étudiants, de représentants de gouvernements et d'ONG, provenant de sept pays de

l'Amérique Latine, 6 pays de l'Afrique centrale, de la France, des États-Unis et du Canada, dans le cadre de l'Atelier international sur la foresterie communautaire dans un contexte de REDD+.

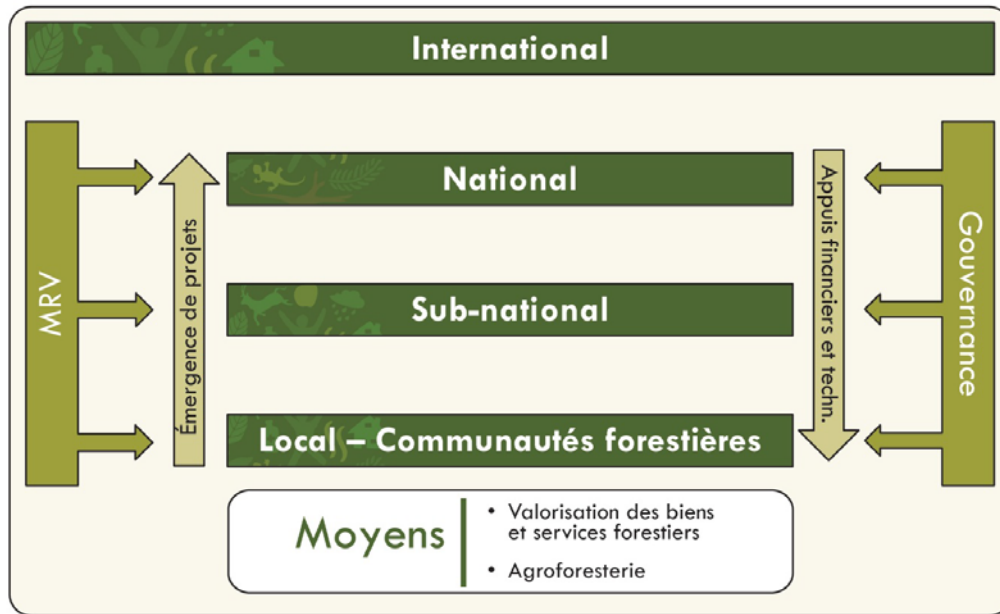


Figure 1. Relations entre les blocs de l'atelier

Au cours de cet atelier, nous visions à :

- Faire ressortir comment les expériences de foresterie communautaire peuvent contribuer à la démarche d'implantation de la REDD+ (conservation des forêts existantes, afforestation, etc.) ;
- Promouvoir le partage d'information entre les participants sur le niveau d'implication des communautés locales dans la mise en application des différentes expériences ;
- Identifier des pistes en vue de la transposition des expériences dans d'autres régions dont les conditions sont similaires ;
- Partager les expériences des différentes régions en matière de gestion durable des forêts communautaires et de recherche en technologie de pointe.

Cet événement, organisé par Institut EDS et la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval (FFGG), a débuté par une présentation générale du concept de gestion communautaire appliqué au Canada. Les participants ont dès lors pu observer la grande diversité de possibilités qui s'offrent à une communauté pour prendre part à la gestion de son territoire. Pour visualiser des exemples, une visite terrain a conduit les participants d'abord au Saguenay-Lac-Saint-Jean (SLSJ) où un projet de Forêt modèle est en cours, puis à la Forêt Montmorency (FM), gérée par l'Université Laval. Ainsi, les participants ont pu en apprendre davantage sur le concept de Forêt modèle, un exemple parfait de gestion communautaire. La Forêt modèle du SLSJ a la particularité d'être gérée par la communauté autochtone Innu. Alors

qu'à la FM, les participants ont davantage observé le développement récréo-touristique comme potentiel de diversification des revenus, ainsi qu'une gestion écosystémique de la forêt.

Au retour de cette visite terrain, les participants avaient déjà tissé des liens, échangé sur les possibilités de collaboration, ce qui inaugurerait bien pour la suite de l'atelier. Ainsi, l'atelier s'est poursuivi dans un flot continu de présentations parfois techniques, parfois scientifiques et parfois le reflet d'une expérience vécue.

L'idée de REDD+ est de faciliter la mise en place d'une gouvernance forestière plus transparente avec une meilleure reddition de comptes, de favoriser une tenure forestière plus équitable avec des droits de propriété reconnus et cela, tout en désirant améliorer les conditions de vie des communautés pauvres et vulnérables. Cependant, ces objectifs visés par REDD+ soulèvent plusieurs enjeux. Par exemples, la difficulté de réconcilier les besoins d'une multitude d'acteurs (niveau international, les États, la société civile, les communautés et les ONG) dans cette lutte à la réduction des émissions de CO₂. Également, comment assurer la transparence dans la gestion des projets, la distribution équitable des rentes et des pouvoirs, comment éviter les fuites et assurer la permanence du captage du carbone? Un des enjeux majeurs demeure le risque que les communautés rurales, principaux acteurs de la déforestation évitée et du reboisement, perdent leur compte dans cette aventure REDD+ à cause de compensations non suffisantes pour assurer leur bien-être. Voyons comment ces aspects furent abordés au cours du volet présentation.



Visite au Musée de Mashteuiatsh au Lac-St-Jean.



Flor de Maria Robles et le Chef Clifford Moar.



Julie Gagoé.

Compte-rendu des blocs de l'atelier

Blocs 1 & 2: La foresterie communautaire dans les Amériques et en Afrique

La foresterie communautaire est le fruit d'initiatives où les collectivités locales jouent un rôle déterminant dans les décisions concernant les forêts qui les environnent. Elle vise à combler les besoins des familles et des collectivités rurales en combustibles et autres matériaux indispensables, à fournir les aliments nécessaires tout en assurant une stabilité à l'environnement pour ne pas compromettre la production vivrière mais vise également à créer des revenus et des emplois dans la collectivité rurale (FAO, 1978). La foresterie communautaire permet de lutter contre la dégradation des ressources forestières parce qu'elle assure l'accès, le droit de propriété et les bénéfices afférents aux communautés locales et qu'elle suppose le renforcement des capacités en matière de gestion forestière au niveau national. À travers la protection de l'environnement et des forêts, elle vise une amélioration durable des conditions de vie des communautés locales.

Pour améliorer le niveau de vie des communautés qui dépendent des ressources de la forêt, plusieurs défis se présentent : la protection légale complète et appliquée, des moyens suffisants de contrôle, d'organisation et de planification, des compétences organisationnelles, administratives et techniques ainsi que l'accès au financement. Ces défis soulèvent un questionnement qui sera abordé dans le cadre de l'atelier : quel est l'état des lieux sur l'application de la législation forestière et ses conséquences sur la protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des communautés? Quelles sont les expériences développées, les leçons identifiées et les outils¹ requis? Comment pourrait-on partager ces savoirs? Quelles capacités doivent être renforcées chez les populations de manière générale et chez les leaders de communautés en particulier. Le renforcement des capacités étant un des éléments de succès, quels sont les mécanismes à mettre en place pour y parvenir? Comment les mécanismes REDD+ peuvent-ils appuyer le financement des projets de

¹ Mécanisme de participation et de représentation, mécanisme de gestion de conflit, projets de développement communautaire, stratégies et outils de communication,...

développement communautaire? Quels sont les liens existants ou les tendances quant aux relations entre l'autorité nationale (chargée de coordonner la stratégie nationale de REDD+) et les communautés forestières organisées?

Foresterie communautaire dans les Amériques

Modératrice :

Nancy Gélinas, UL

Rapporteur :

Flor de Maria Robles, UL



Nancy Gélinas

Conférenciers	Titre de la présentation
Juan Carlos Carrasco Rueda Institut du Développement durable, Brésil	<i>Las Reservas extrativistas en la Amazonia brasilera. Una experiencia de foresteria comunitaria</i>
Jaime Nalvarte Armas AIDER, Pérou	<i>Experiencia de manejo de bosques con certificación forestal voluntaria en comunidades nativas Shipibo Konibo de la región Ucayali, Perú</i>
Valérie Courtois Initiative boréale canadienne	<i>Le leadership autochtone en région boréale : la gestion de sa relation avec le territoire</i>
Wilkin Radhamés Luciano Luna Honduras	<i>Proceso de articulación de la gobernanza del BM CB: el caso de las cooperativas forestales comunitarias</i>

Les quatre conférenciers nous ont présenté des communautés forestières très différentes sur le plan de leur histoire, et du territoire couvert, celui-ci allant des petites zones de la République Dominicaine aux vastes territoires des Premières Nations du Canada. Les régimes de propriété et l'accès à la forêt présentent aussi des différences : les communautés natives du Pérou possèdent des droits et des titres légaux sur leurs territoires, alors qu'au Brésil et en République Dominicaine, c'est l'État qui est propriétaire de la forêt mais les collectivités peuvent y réaliser des activités. Elles possèdent donc le droit d'usage. Finalement, au Canada, les Premières Nations ont des droits et des titres non définis par la constitution canadienne. Pour les définir, il faut entrer dans un processus de négociation afin d'obtenir un traité.

Juan Carlos Carrasco Rueda, de l'Institut de Desenvolvimento Sustentavel du Brésil, a raconté l'histoire de la création des Réserves Extractivistes en Amazonie brésilienne, une histoire politique et sociale, basée sur la production de caoutchouc. C'est suite à la réforme agraire de 1986 et à la création d'une Alliance des peuples de la forêt l'année suivante, qu'en 1990, le

gouvernement établissait un décret pour permettre la création des Réserves Extractivistes. Bien qu'elles conservent l'approche traditionnelle pour l'utilisation du territoire et les particularités des activités économiques, on ajoute de nouveaux éléments à l'organisation économique et sociale des communautés. La Réserve devient alors une aire protégée mais aux bénéfices des populations qui habitent un écosystème stratégique pour l'ensemble de la planète. Elle constitue une recherche de solutions aux conflits entre pauvreté et environnement. La création de la Réserve Extractiviste étant initiée par la communauté, elle est un exemple de communauté forestière. Elle est à la fois une unité de conservation et un territoire pour une utilisation durable par les populations extractivistes traditionnelles en protégeant les moyens de subsistance et la culture des populations. M. Carrasco a également précisé que le Brésil avait défini ces propres principes et critères socio-environnementaux de REDD+ pour le développement et la mise en œuvre de programmes et projets. Les Réserves Extractivistes pourraient s'insérer dans ces projets.

Jaime Nalvarte Armas, de AIDER au Pérou, a présenté le travail de son ONG dans l'amélioration des conditions de vie des communautés péruviennes. Cette ONG péruvienne travaille depuis 25 ans à l'établissement de projets pour l'aménagement durable des forêts. Elle a soutenu les premiers projets de certification forestière FSC, projets de mécanisme de développement propre dans le cadre des changements climatiques, projets de carbone forestier sous le standard VCS de même que la validation d'un autre projet de carbone forestier sous le standard CCB. Les utilisateurs de la forêt sont les principaux acteurs pour leur conservation. Il devient donc important de les impliquer, par exemple par le développement des capacités techniques et de gestion des communautés autochtones et paysannes.

L'ONG facilite alors la création d'un plan de gestion forestière pour des fins de production ligneuse et non ligneuse, encourage l'utilisation de technologies à faible impact ainsi que des alliances stratégiques pour la commercialisation des produits. Les résultats, tant sur le plan économique que social, démontrent que les expériences de gestion communautaire au Pérou sont concluantes : diversification des produits, accroissement des revenus, distribution des bénéfices à la communauté et amélioration des conditions de vie.

Valérie Courtois, de l'Initiative Boréale Canada, a démontré que les Premières Nations du Canada participent à la planification forestière selon différentes approches telles que l'harmonisation, la co-gestion et même le plein contrôle de la gestion d'un territoire. A titre d'exemples, elle a présenté trois études de cas pour une approche de planification territoriale. Les trois cas (communauté Asatiwisiye Aki au Manitoba, Dehcho dans les Territoires du Nord-Ouest et le District 19 du Labrador) bien que distincts sur la nature des pouvoirs de gestion, présentaient plusieurs points communs. Par exemple, le rôle important des communautés dans la planification basée sur les valeurs culturelles et la reconnaissance des intérêts et des aspirations des communautés. Également, la planification relie, dans chacun des cas, l'importance de la conservation et de la protection du mode de vie des communautés.

Wilkin Radhamés Luciano Luna, de la Forêt modèle Colinas Bajas en République Dominicaine, a présenté une expérience de foresterie communautaire, le projet de *l'Asociación de Productores Agroforestales de Zambrana-Chacuey* qui vise la production industrielle de bois, une utilisation multiple des forêts, la conservation de la biodiversité de même que l'accroissement des bénéfices socio-économiques pour les communautés. Il fut un temps où l'arbre était considéré comme l'ennemi des agriculteurs, il fallait le couper à tout prix pour accéder à la terre. Le projet a alors permis d'introduire la foresterie et ses principes d'aménagement. Bien que les paysans aient été conscients de la valeur des arbres, les circonstances les obligeaient à les couper.

Ainsi, la stratégie du projet fût de faire profiter le plus grand nombre de paysans de cette nouvelle vision. Des plantations d'essences commerciales furent mises en place et par la suite, des entreprises de transformation furent créées ainsi qu'une école. La production de bois permet maintenant d'alimenter à la fois le marché local et le marché de l'exportation. Pour l'avenir, *l'Asociación* cherche à s'inscrire dans une démarche de protection et de reboisement. D'ennemis de l'arbre, les paysans sont passés à micro-entrepreneurs forestiers.

Conclusion du bloc sur la foresterie communautaire dans les Amériques

Bien qu'hétérogènes, les expériences du Brésil, du Pérou, des Premières Nations du Canada et de la République Dominicaine s'alignent pour démontrer qu'un système de gouvernance des forêts assurant la participation de tous les membres de la communauté à la gestion peut s'avérer avantageux. Également, tous les exemples ont fait ressortir clairement le lien entre gestion communautaire des forêts (ou du territoire) et conservation.

Foresterie communautaire en Afrique



Damase Khasa

Modérateur :

Damase Khasa, UL

Rapporteur :

Fifanou Vodouhe, UL

Conférenciers	Titre de la présentation
Bruno Ramamonjisoa École Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo, Madagascar	<i>La REDD peut-elle renforcer l'efficacité de la gestion communautaire des forêts? Expériences et leçons apprises à partir de quelques cas (Malgache, Malien et Nigérien)</i>
Isaac Zama Cameroun	<i>Intégrer la gestion de conflit dans les programmes de développement de foresterie communautaire dans les forêts du Bassin du Congo.</i>

Diaminatou Sanogo
Chercheure ISRA/CNRF, Sénégal

Gestion collective des entreprises forestières au Sénégal : quelle stratégie de partenariat et de communication?

Theophile Bouki
Réseau Africain des Forêts
modèles, Cameroun

L'initiative REDD+ adaptée au contexte des forêts communautaires au Cameroun

Bruno Ramamonjisoa, de l'Université d'Antananarivo à Madagascar, a soulevé plusieurs enjeux au cours de sa présentation qui relatait les résultats de recherche de trois études de cas (Madagascar, Mali et Niger). La dégradation des ressources naturelles dans les pays en voie de développement serait une conséquence de l'inefficacité des actions publiques de conservation trop centralisées et de l'insuffisance chronique des moyens financiers alloués. Pour pallier à cette situation, il est prouvé que les communautés sont les mieux placées pour protéger les ressources. Mais une question demeure, comment mobiliser les ressources pour financer durablement les actions de conservation afin que les populations se sentent davantage concernées? Également, la gestion communautaire est-elle efficace pour améliorer la sauvegarde des forêts?

C'est ici que la fiscalité pourrait constituer une incitation importante pour un financement durable de la gestion des ressources naturelles. Ainsi, le concept de renforcement du pouvoir des communautés par la fiscalité constitue un bon moyen de mobilisation des ressources. Cependant, les ressources obtenues dans le cadre de cette expérience n'ont pas été réinvesties dans la protection des ressources en jeu, et les paiements pour services environnementaux se sont avérés trop faibles pour constituer de réels incitatifs. D'où la nécessité de former les communautés sur des formes d'utilisation qui contribueront à protéger les ressources forestières. Le jeu d'acteurs existe toujours et représente un grand problème. Dans le cadre de la REDD+, il faudra en tenir compte et s'assurer d'une redistribution équitable des incitations entre les acteurs prioritaires. Finalement, le montage institutionnel pour une gestion communautaire efficace doit surtout associer les communautés.

Isaac Zama, expert en foresterie communautaire du Cameroun, a, quant à lui, discuté de la notion de conflits dans la gestion d'un territoire et de l'importance de la résolution de ces conflits. La forêt joue un rôle primordial pour divers acteurs mais ces derniers représentent des intérêts parfois divergents (populations locales, acteurs gouvernementaux, communautés internationales). Des conflits naissent lorsque les intérêts de ces différents acteurs sont mal gérés au sein d'un plan d'aménagement, d'une politique forestière ou d'un projet. Ils peuvent être des *intra-micro* conflits (ex. différends sur la propriété des ressources, sur les frontières) ou être des *micro-macro* conflits (ex. contradiction des besoins, conflits culturels). Ces conflits pourraient nuire à la gestion communautaire des forêts s'ils ne sont pas bien gérés. Ainsi, même si les actions sont de nature communautaire, les conflits peuvent conduire à l'échec d'un projet. Les gestionnaires peuvent avoir recours à trois types de systèmes pour la résolution de conflits : système coutumier, système juridique national et système de gestion alternatif. Pour la mise en application de REDD+, il importe de veiller à éliminer tout germe de conflits entre les acteurs

impliqués afin d'assurer le succès du mécanisme et prévoir un système de gestion des conflits qui pourraient survenir.

Diaminatou Sanogo, de l'ISRA/CNRF au Sénégal, a présenté un exemple de gestion collective de petites entreprises forestières au Sénégal. À la source, les arbres et arbustes des espaces mis en défens constituent des sources de produits forestiers contribuant au revenu des ménages ruraux pauvres. Ces derniers ont développé des stratégies de survie qui prennent la forme de systèmes forestiers communautaires tels que les Espaces Sylvo-Pastoraux Inter-Villageois. Cependant, la gestion de ces espaces nécessite une expertise et des moyens. Également, le faible niveau d'organisation des filières et le manque de connaissances des techniques de production, de transformation et de commercialisation de ces produits constituent des zones d'ombre pour leur pleine contribution à l'économie locale et nationale.

Il devient donc nécessaire de penser à l'organisation des acteurs en entreprises forestières pour accroître leurs capacités à bénéficier du potentiel économique des produits forestiers. L'organisation des acteurs sera une grande contribution à la réduction de la pauvreté des ménages ruraux pauvres, un des objectifs du développement durable. Également, les actions en cours dans le cadre de ce projet ont permis de cibler deux espèces (*Tamarindus indica* et *Balanites aegyptiaca*) pour lesquelles les populations bénéficient actuellement de formation en vue de développer des entreprises pour la valorisation de leurs produits. L'organisation en filière, le renforcement des capacités et la communication constituent des éléments importants pour la réussite d'une gestion collective des ressources.

Théophile Bouki, du Réseau des forêts modèles au Cameroun, a démontré comment les forêts communautaires pourraient devenir un champ d'expérimentation pour le mécanisme REDD+ à l'échelle locale. Tout d'abord, il a exposé ce que constituait une foresterie communautaire dans son application, soit une façon pour les acteurs politiques de s'assurer de l'accès et de la maîtrise des ressources forestières par les communautés habitant les forêts et par celles qui en dépendent pour subvenir à leurs besoins économiques, sociaux, culturels et spirituels. L'expérience camerounaise présentée démontre certaines lacunes de la foresterie communautaire. Les problèmes rencontrés concernent entre autres l'émergence d'élites internes, la délégation de pouvoirs à des organes non représentatifs ou non responsables, un leadership incontrôlé, une exploitation illégale des ressources forestières, des conflits internes, une complexité de la démarche ainsi que des problèmes de gouvernance. Ainsi, il est indispensable de faire participer toutes les parties prenantes à la prise de décision concernant la gestion des forêts communautaires.

Maintenant, peut-on voir la REDD+ comme une opportunité pour réduire les inconvénients de la foresterie communautaire au Cameroun? La REDD+ est un système qui valorise davantage l'arbre debout que l'arbre abattu. Mais il nécessite une planification et une quantification des besoins locaux. Il faut s'assurer d'une participation active des parties-prenantes et de porter une attention particulière au niveau de la redistribution des bénéfices. Finalement, les contraintes actuelles à la bonne gestion des forêts communautaires au Cameroun risquent d'être une

entrave pour la mise en place du mécanisme REDD+ si une adaptation du cadre légal à ce nouveau mécanisme n'est pas réalisée.

Conclusion du bloc sur la foresterie communautaire en Afrique

Enjeux, conflits, faible inclusion des acteurs dans la gestion communautaire sont des éléments communs qui ressortent comme étant des entraves potentielles pour l'atteinte des objectifs de la foresterie communautaire en Afrique. Également, une redistribution équitable des bénéfices obtenus de la mise en place d'une gestion communautaire semble être un impératif, principalement dans le cadre de la REDD+.

De plus, la question du genre a été soulevée comme une problématique importante sur laquelle nous devons nous pencher. On reconnaît le travail des femmes pour assurer la subsistance de sa famille mais trop souvent l'accès à la terre et aux ressources lui est interdit. Nous devons valoriser son apport pour l'avancement de nos sociétés.



Symphorien Ongolo Assogona et Marco Vinicio de Leon.

Ce bloc a été commandité par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie



**Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF**

Bloc 3 : Valorisation des produits de la forêt pour la durabilité des communautés

Les ressources forestières occupent une place importante dans le quotidien de millions de personnes à travers le monde. Elles génèrent des activités à caractère économique touchant 1,6 milliard d'individus et elles représentent une valeur estimée de vente de 327 milliards de dollars². Elles apportent aussi des bienfaits socioculturels et servent de fondement aux savoirs autochtones. Cependant, certaines formes d'utilisation des forêts sont pointées du doigt comme étant des moteurs de l'augmentation des gaz à effet de serre. Ainsi, la déforestation avec pour corollaires l'installation de vastes étendues de terres agricoles, l'exploitation forestière industrielle, etc. est à l'origine de plus de 17 % des émissions de carbone d'origine humaine. Pour réduire ce phénomène, plusieurs stratégies dont la certification des produits forestiers sont utilisées.

L'objectif de cette session a été de partager des expériences de valorisation de produits du bois, des expériences agroforestières et de certification des ressources de forêts communautaires respectueuses de l'environnement et inscrites dans la durabilité (sauvegarde de la forêt sans empêcher les populations de continuer à en tirer profit).

Modérateur :

Robert Beauregard, doyen
de la Faculté de foresterie, de
géographie et de géomatique, UL

Rapporteur :

Geneviève Laroche, Chaire en
développement international, UL



Robert Beauregard

Conférenciers	Titre de la présentation
Robert Beauregard FFGG, Université Laval	<i>La transformation du bois en produits à valeur ajoutée, une clef pour le développement des sociétés forestières</i>
Carole Robert Conseil de la Fondation Biotechnologie pour le Développement en Afrique	<i>Les impacts du programme "Plante Action" de la Fondation BDA en matière de REDD+ et de valorisation des produits forestiers non ligneux</i>
Fifanou Vodouhe Du Bénin, post-doctorat à l'Université Laval	<i>Valorisation des produits forestiers non-ligneux au Bénin : un moyen de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte pour la conservation de la biodiversité</i>

² Site Web du Forum sur les Forêts des Nations Unies. <http://www.un.org/esa/forests/>

Alain Olivier
Chaire en développement
international, Université Laval

*Les produits non ligneux des arbres des parcs agroforestiers
sahéliens : un atout pour le développement des collectivités
rurales?*

Robert Beauregard a débuté la session en présentant la transformation du bois en produits à valeur ajoutée comme une clef pour le développement durable. Dans le contexte actuel de changements climatiques, de déforestation et d'afforestation, il serait tentant de croire que la meilleure stratégie à adopter pour réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre (GES) serait de diminuer l'exploitation de la ressource ligneuse et l'utilisation des produits du bois. Or, il semble que dans une perspective globale, l'exploitation du bois peut amener plus de bénéfices que de désavantages au plan environnemental, social et économique à la société, et s'avérer une stratégie des plus viables dans le cadre de la REDD+. La clé passe par l'industrie de la transformation du bois.

Au plan environnemental, l'utilisation du bois comme matériau de construction, de combustible ou de matière première pour la fabrication d'objets permet de limiter les émissions de GES, notamment parce que le bois se substitue alors à d'importantes sources de GES (combustibles fossiles) ou à des matériaux qui, lors de leur fabrication, sont plus énergivores et induisent davantage d'émissions de GES (béton, acier, etc.). L'avantage de l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction n'est certes pas à négliger, puisque les estimations indiquent que de 35 à 40 % des émissions de GES sont liées à la construction et au chauffage des habitations.

Au plan économique, la transformation permet de créer de la valeur ajoutée à chaque étape (transformation primaire, secondaire, tertiaire), ce qui permet de passer d'une économie d'extraction des ressources peu lucrative pour ses propriétaires (les États, généralement) mais très lucratives pour les importateurs de grumes à une économie où les retombées économiques profitent à la population et aux États. La création de circuits de commercialisation et de transformation locaux permet, à cet égard, de maximiser les retombées économiques aux niveaux local et national. Au plan social, la création d'emploi, l'incitation à la créativité et à l'innovation, de même que l'implication accrue des communautés locales dans les activités de transformation apportent aussi des bienfaits évidents. À ce titre, M. Beauregard a donné l'exemple d'Eva Haviarova qui a dédié ses travaux de doctorat au développement d'une technique d'assemblage permettant aux collectivités locales d'utiliser les essences forestières présentes dans leur milieu et de les transformer en meubles pour les écoles, et ce sans utiliser de produits chimiques. Avec des entreprises de transformation qui créent de la richesse, des États qui dictent clairement les règles à l'intérieur desquelles cette richesse peut être produite et doit être redistribuée, et en poussant la société civile à s'investir dans ce secteur pour qu'il bénéficie au maximum aux populations locales, la transformation du bois peut certes être une voie d'avenir pour le développement durable des sociétés et la protection de l'environnement, dans la perspective de la REDD+.

Carole Robert, fondatrice de PharmAfrica et de la Fondation BDA, a démontré que l'industrie pharmacologique était à un point tournant de son histoire, alors que les molécules synthétiques utilisées dans la fabrication de médicaments laissent de plus en plus la place à des produits naturels provenant d'extraits de végétaux. De toutes les recettes provenant de la commercialisation des produits végétaux utiles dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique, seul 0,01 % provient de l'exploitation des ressources végétales africaines. Or, on estime que ce continent abrite près de 25 % des plantes utiles à cette industrie. Si cette situation représente un non-sens, elle constitue aussi une opportunité immense pour les populations africaines de tirer profit de ces ressources en les exploitant, les transformant et les commercialisant à l'échelle internationale. Le problème majeur réside dans la standardisation des produits fabriqués, dans leur traçabilité et dans le contrôle de leur qualité pour respecter les standards réglementaires internationaux.

Adoptant le slogan « Trade, not aid », Mme Robert a développé un triptyque permettant de faire le pont entre producteurs, unités de recherche et de développement et entreprises de commercialisation. D'un côté, supportés par la Fondation BDA, des entrepreneurs écoresponsables (les Écopreneurs) sont formés tant au niveau technique qu'au niveau entrepreneurial pour devenir des gestionnaires sérieux d'entreprises dédiées à la production de végétaux à intérêt commercial et pharmaceutique ou cosmétique élevé et respectueux des normes en vigueur au niveau international. De l'autre, PharmAfrica, une unité de recherche et de développement, est dédiée à la mise au point de techniques de standardisation des produits et de recherche de composés à potentiel économique élevé. Finalement, le partenariat est complété par un ensemble de compagnies importatrices (L'Oréal, Pfizer, etc.) qui, au-delà de la commercialisation des produits, cherche à établir des liens commerciaux directs avec des entreprises de production écoresponsables, produisant des produits traçables et certifiés. Le projet pilote, mené en République Démocratique du Congo, a déjà permis à 60 Écopreneurs de recevoir une formation et à un centre de conditionnement de voir le jour. À terme, le projet permettra d'avoir un impact significatif sur les communautés où les entreprises de production prendront racine, car elles emploieront chacune près de 100 personnes, et impliqueront l'implantation d'infrastructures telles que des routes, de l'électricité et de l'eau potable.

Mme Robert considère que la production de plantes à plus grande échelle par des entreprises gérées par des Écopreneurs permettra de limiter les dégâts causés par le prélèvement mal coordonné des ressources végétales présentes dans la forêt, et qu'incidemment cette initiative contribuera concrètement à la REDD+ en protégeant les ressources forestières non ligneuses présentes dans les forêts africaines. Pour elle, le potentiel des plantes africaines représente un enjeu commercial et économique réel, et il est donc important de développer des modèles de partenariats où les communautés locales peuvent bénéficier directement des retombées de ce marché. Alors que les grandes entreprises développent de plus en plus leur conscience sociale, que les organisations non-gouvernementales s'orientent vers des activités génératrices de revenus et que les gouvernements doivent prendre leurs responsabilités et dicter des lois claires

pour encadrer ces activités, il semble que des partenariats tels que celui développé par Mme Robert soient des plus pertinents.

Fifanou Vodouhe, post-doctorant de l'Université Laval, a démontré que la richesse de la biodiversité et des usages des végétaux non ligneux présents dans les forêts est bien réelle en Afrique de l'Ouest. S'étant limitées au contexte béninois, les résultats de ses enquêtes ethnobotaniques n'en sont que davantage éloquentes : dans le parc national de Pendjari seulement, on a pu recenser 118 espèces ayant une grande importance dans la vie quotidienne des Béninois, ces espèces ayant plus d'une cinquantaine d'usages différents. Outre des besoins dits primaires comme l'alimentation, la santé et le logement, ces espèces présentent également une valeur fondamentale dans les activités sociales et religieuses des communautés (les fleurs en sont un bon exemple). De plus, la dimension économique, quoique difficilement quantifiable, n'est pas non plus à négliger. Certains ménages, toutes classes confondues, tirent en effet près de 53 % de leur revenu net de la vente du néré, ce qui est énorme en termes d'importance économique, et peut grimper jusqu'à 70 % dans certains cas. M. Vodouhe a aussi mentionné que les hommes et les femmes n'attribuent pas les mêmes valeurs aux espèces et se spécialisent dans une utilisation et une gestion différenciées. Alors que les femmes se concentrent davantage sur les espèces à valeur nutritionnelle ou alimentaire élevée, les hommes s'attachent davantage aux espèces utilisées en médecine traditionnelle ou dans la construction. L'intensité du prélèvement de ces ressources, de même que leur potentiel économique, dépend non seulement des contextes humains, écologiques et économiques dans lesquels cette activité se déroule, mais aussi de la nature des produits prélevés (racines, fleurs, fruits, etc.), qui ont des conséquences plus ou moins déterminantes sur la capacité de régénération des espèces ou leur survie. Ainsi, les produits forestiers non-ligneux (PFNL) occupent une place essentielle dans la vie des Béninois, et ces pratiques traditionnelles d'utilisation contribuent non seulement à la survie économique des ménages, mais aussi à la construction identitaire des collectivités et à leur bien-être global.

Les arbres et les PFNL dans la forêt sont une chose, mais qu'en est-il des ressources ligneuses et non-ligneuses retrouvées ailleurs sur le territoire? En traitant de la place de l'arbre en zone sahélienne, **Alain Olivier**, professeur titulaire à l'Université Laval et directeur de la Chaire en développement international, a permis d'aborder cette question avec une perspective différente, en démontrant que les arbres hors forêt incorporés dans des systèmes agricoles sont aussi d'une importance capitale dans le maintien des équilibres écologiques, économiques et sociaux par lesquels une société se maintient et se développe. En effet, la plupart des PFNL utilisés en Afrique de l'Ouest ne proviennent pas des arbres trouvés dans la forêt, mais bien des arbres trouvés en milieu rural, étroitement associés aux activités agricoles. Les systèmes agroforestiers sont donc la principale source de PFNL pour les habitants de cette zone, ce qui en fait des systèmes importants à cet égard.

Un exemple particulièrement intéressant de système agroforestier est celui du parc arboré à *Faidherbia albida*, ou parc agroforestier, retrouvé en zone sahélienne, qui est le lieu de

rencontre entre les arbres de la savane et les activités d'agriculture et de pastoralisme des populations qui l'habitent. Ces systèmes séculaires sont le résultat d'un savoir-faire paysan riche et complexe, où les bénéfices écologiques des arbres (migration des éléments fertilisant des couches profondes aux couches superficielles du sol, ombrage, paillis, limitation de l'évapotranspiration) sont utilisés au profit des activités agricoles et d'élevage, et où ces activités permettent d'entretenir les arbres, de les protéger et de les fertiliser. D'autres systèmes, comme les haies vives, permettent de protéger les champs cultivés des animaux en quête de nourriture en formant une barrière végétale arbustive très dense qui peut fournir aussi des fruits ou d'autres types de produits utiles (bois de feu, feuilles comestibles, etc.).

En plus des avantages écologiques retirés de la présence des arbres sur le territoire agricole et rural, les avantages économiques sont indéniables. Lorsqu'on sait que ces PFNL constituent, au Sénégal, près de 50 % des produits trouvés sur les marchés ruraux, et qu'au-delà de 50 % des ménages sénégalais tirent au moins 25 % de leurs revenus de la vente de ces produits, il est clair que l'arbre hors forêt est une ressource exploitée et essentielle pour ces populations. Or, au-delà de ces avantages, les arbres hors forêts inclus dans les systèmes agroforestiers ont de multiples fonctions sociales, et leur gestion est régie non seulement par des facteurs environnementaux et économiques, mais aussi par des facteurs sociaux. Par exemple, au Mali, il est très mal vu de planter des arbres aux abords de sa parcelle, car ce geste est vu comme un signe de conflit ou de mésentente entre voisins. De plus, dans certaines régions, la propriété foncière fait en sorte que la plantation d'arbres est un geste hautement symbolique d'appropriation de la terre, souvent réservé aux hommes propriétaires et interdit aux femmes ou aux simples exploitants. Les projets développés doivent ainsi prendre en compte ces aspects.

Selon M. Olivier, l'avenir des PFNL au Sahel passe par la capacité des parcs agroforestiers à contribuer à la durabilité des systèmes agricoles dans le respect des aspects sociaux, culturels et religieux des collectivités qui les exploitent. Si des efforts supplémentaires pourraient être faits en termes de sélection génétique et de protection des arbres vivants, en termes de développement de marchés plus stables pour les PFNL ou en termes d'harmonisation des politiques agricoles et forestières, ces efforts ne sauraient se traduire en succès sans considérations préalables pour les fonctions et constructions sociales de l'arbre et de sa place dans le milieu humain, pour sa symbolique et les nombreux aspects culturels qui en modulent l'utilisation et la gestion.

Conclusion du bloc sur la valorisation des produits de la forêt pour la durabilité des communautés

Ces présentations et les discussions qui ont suivies ont permis de réitérer le rôle central des États détenteurs de la ressource forestière dans la régulation de l'industrie. L'interdiction d'exporter les grumes est, en ce sens, la base d'une politique forestière permettant de faire profiter aux détenteurs de la ressource du maximum des retombées économiques de ce secteur. Si la commercialisation des produits issus de l'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses doit être précédée par la science et le développement de techniques adaptées

aux contextes de transformation des pays africains, il faut aussi que l'État s'investisse et que la société civile se fasse entendre pour définir les produits à exporter, et ne pas laisser ce travail seulement aux intermédiaires ou aux grandes entreprises multinationales. La formation et le soutien aux initiatives entrepreneuriales en ce sens peuvent être porteurs de bénéfices à long terme, tout comme la stimulation de la demande locale pour les produits forestiers transformés. Finalement, la lutte à la corruption doit faire également partie des stratégies globales mises en œuvre pour éviter le pillage des ressources et favoriser le développement tant local que national.

Bloc 4 : Les stratégies des États et REDD +

Le cadre institutionnel qui permettra la mise en place de projets REDD+ et son suivi est très primordial. Le tout doit reposer sur des assises solides. Les États doivent être en mesure de régir les droits sur les terres forestières, les ressources et les stocks de carbone en établissant légalement les titres de propriété. Également, l'État doit déterminer qui contribuera à la production des crédits de carbone afin de rétribuer directement ou indirectement les projets de production.

Les politiques publiques doivent présenter une vision globale visant à prévenir la dégradation des forêts, mais dans un premier temps, les États doivent identifier les vecteurs de la déforestation et les acteurs afin de définir des mesures pour les atténuer et réorienter le comportement des acteurs.

Comme l'État devient bénéficiaire des crédits de carbone générés par les projets, il lui incombe d'établir un système national de supervision. Les États devront alors choisir et adopter des outils de comptabilité de gaz à effet de serre les plus adaptés à leur situation. Également, ils devront garantir un système de partage des avantages, identifier des leviers incitatifs dirigés vers les bons acteurs et des mécanismes coercitifs dont les contraintes seront suffisamment élevées pour inverser certaines tendances négatives. L'ensemble favorisera et encadrera l'établissement de projets REDD+.

Quels sont donc les exemples de stratégies nationales? Qui sont les acteurs du secteur forestier participant à ce processus ? Quelles sont les formules possibles pour redistribuer le financement vers les projets? Les forêts communautaires peuvent-elles offrir une opportunité?



Johanne Pelletier

Modératrice :

Johanne Pelletier, Université McGill

Rapporteur :

Vincent Chamberland, UL

Conférenciers	Titre de la présentation
Johanne Pelletier Université McGill, Canada	<i>La réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation de la forêt (REDD+) : contexte international et enjeux</i>
Mélie Monnérat RAFM-BC, RDC	<i>Stratégie des États dans le processus REDD+ : cas de la RDC</i>
Gaétan Roch Moloto RCA	<i>Les mécanismes de REDD+ en Afrique centrale et la stratégie des États : cas de quelques pays du bassin du Congo (RDC, Congo et RCA)</i>
Sergio Graf Montero CONAFOR, Mexique	<i>La gouvernance forestière dans le contexte de la REDD+</i>
Flor de Maria Robles Du Pérou, doctorante à l'Université Laval	<i>Aspectos políticos para su implementación</i>

Johanne Pelletier, doctorante de l'Université McGill, a présenté le concept de la REDD+, son contexte international et ses enjeux. L'historique des négociations internationales met principalement en relief des accords en lien avec la lutte aux changements climatiques : convention cadre sur les changements climatiques en 1992 et protocole de Kyoto en 1997 (mis en vigueur seulement en 2005). Kyoto est le moment fort où un engagement ferme donne naissance à un marché de carbone. L'histoire se poursuit, mais dans une phase de dialogue. Parmi les négociations, on retrouve la REDD+, un mécanisme qui vise à freiner les émissions de GES causées par le déboisement et la dégradation des forêts et qui fut suggéré par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Costa Rica afin que les pays en développement soient compensés pour leurs efforts de réduction. Le Rapport Stern sur l'économie des changements climatiques a d'ailleurs appuyé cette idée indiquant que ce serait la mesure d'atténuation la plus efficace au niveau des coûts.

Le déboisement, phénomène principalement observé dans les pays tropicaux, serait responsable globalement de 12 à 20 % des GES. La REDD+ ne vise pas la reforestation ou afforestation, déjà inclus dans le mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, mais bien de mettre un frein au déboisement et à la dégradation de la forêt. Les négociations sur le développement du mécanisme REDD+ sont toujours en cours et plusieurs questions restent à élucider : Le mécanisme servira-t-il de méthode d'atténuation pour les pays en voie de

développement ou pour les pays développés? Les pays développés achèteraient des crédits de carbone rendus disponibles par les pays du Sud? Quelle forme cela prendra-t-il, un fonds ou un marché? Jusqu'à maintenant, le financement fut assuré par un fonds. Par contre, plusieurs acteurs croient qu'il serait possible de générer plus de financement si le mécanisme se tournait vers le marché du carbone mais ceci impliquerait que la démarche de REDD+ soit utilisée pour atténuer les émissions provenant des pays développés. Toutefois, les pays en développement ont besoin d'un financement stable et adéquat, ce qui ne semble pas toujours le cas pour les fonds comme il est possible de voir avec l'Aide au développement (APD).

À Bali, une décision historique est prise : amorcer des actions de démonstration pour la gestion des forêts dans le monde, ce qui a stimulé l'appui de la part de pays donateurs et des pays REDD. Des exemples majeurs de financement sont le *Forest Carbon Partnership Facility* et le ONU-REDD. Dans cette nouvelle phase de démonstration, le nombre de projets REDD+ est en explosion. Quant à l'accord de Cancún, il a fait avancer les discussions sur le mécanisme REDD+ en déterminant les activités reconnues : la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks de carbone, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone des forêts. L'accord demande également l'établissement d'une stratégie nationale afin de bien comprendre les causes du déboisement, d'un niveau de référence national d'émissions de GES, d'un système de surveillance fiable et transparent ainsi que la création d'un système de communication des garanties afin de documenter les impacts sociaux, culturels et environnementaux.

Les phases d'implantation de la REDD+ sont la préparation (élaboration des stratégies), la mise en œuvre dans un processus d'apprentissage (projets, renforcement des capacités) et des activités axées sur des résultats mesurables et vérifiables. C'est la définition préalable du niveau de référence qui servira à déterminer s'il y a eu une réduction des émissions de GES par comparaison au scénario *business as usual*. Mais la surveillance est un facteur clé dans l'application de la REDD+ pour éviter le phénomène des fuites. Il est possible de citer en exemple des systèmes de surveillance déjà opérationnel au niveau de la surveillance satellitaire du couvert forestier au Brésil et au niveau des inventaires des stocks de carbone forestier en Inde. La nouvelle méthode du LiDAR aéroporté est une innovation prometteuse pour quantifier les stocks de carbone. Les enjeux des négociations à venir portent entre autres sur l'établissement de niveaux de référence et d'un système de communication sur les garanties.

Mélie Monnérat, du Réseau Africain des Forêts modèles, a présenté la stratégie de la RDC dans le processus REDD+. L'importance de la forêt en RDC est indéniable : 67 % du territoire national est recouvert de forêts. Cette superficie représente 10 % des forêts tropicales mondiales, 50 % des forêts africaines et 60 % des forêts du bassin du Congo. Cette superficie représente une séquestration de carbone de 140 Gt, soit trois années d'émissions mondiales de GES. La déforestation annuelle en RDC est de 0,3 % de la superficie forestière du pays. En stock carbone, cela représente 300 mégatonnes annuellement. Son potentiel de contribution économique est donc important.

La déforestation en RDC est concentrée en *hot spot*, soit dans les bassins urbains, principalement Kinshasa. Entre 2000 et 2010, la déforestation a sévi sur 3,7 M d'ha. La RDC fait partie des 10 pays ayant le niveau de déforestation le plus élevé. Plusieurs causes directes de la déforestation sont identifiées, en ordre d'importance : l'agriculture sur brûlis, la carbonisation pour le bois énergie, l'exploitation artisanale non-réglémentée, exploitation industrielle (300 000 m³ annuellement, ce qui représente très peu) et l'expansion des infrastructures agricoles pérennes.

La RDC considère le problème de déforestation avec une démarche tournée vers l'action. Suite à un décret ministériel en 2009, la préparation de la stratégie est assurée par une structure nationale, composée de comités national et interministériel ainsi que d'une coordination nationale. Le processus d'élaboration de la stratégie se déploie en quatre composantes au processus en RDC : 1. Coordination nationale, 2. Construction de la stratégie nationale, 3. Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'expériences et 4. Élaboration et mise en œuvre du déploiement anticipé.

La RDC est actuellement en préparation de sa stratégie jusqu'en décembre 2012, suite à une collecte de nouvelles données. L'identification des secteurs à prioriser et la recherche de financement font partie des travaux actuels. Également, la RDC a créé des groupes de coordination thématique (GCT), un processus innovant qui vise la transparence et l'inclusivité en regroupant une masse critique de futurs leaders de la REDD+. Il existe 30 thématiques, regroupant de 15 à 20 personnes. Un membre du ministère de l'environnement préside chaque comité thématique, puisque cette instance est responsable de l'application de la REDD+. La mission est d'approfondir la réflexion sur la construction de la stratégie et de fournir des recommandations d'ici décembre 2012.

Les communautés autochtones sont fortement impliquées dans la REDD+. En RDC, les communautés sont dépositaires des forêts, à défaut d'être propriétaire. Une action concertée et convergente est entreprise afin de reconnaître leurs droits. Finalement, la RDC se positionne comme un leader parmi les pionniers en matière de stratégie REDD+. L'objectif cible de la démarche retenue par la RDC est de s'assurer d'une crédibilité internationale de leur stratégie et de l'efficacité de sa mise en œuvre.

Gaétan Roch Moloto, du Réseau Africain des Forêts modèles et point focal pour la RCA, a présenté les mécanismes de REDD+ en Afrique centrale et la stratégie des états de quelques pays du Bassin du Congo soit la République Démocratique du Congo (RDC), le Congo et la République Centrafricaine (RCA). Cette région est appelée à jouer un rôle majeur dans la REDD+ puisque le Bassin du Congo représente le deuxième massif forestier mondial après l'Amazonie.

La politique des trois États porte sur la conservation, l'augmentation des stocks de carbone et la gestion durable des forêts. Les trois pays adoptent une position unitaire dans les débats internationaux afin de promouvoir les forêts du Bassin. Ils considèrent le processus REDD+ comme une opportunité de renforcer la gestion durable des forêts et comme une nouvelle

source de financement. Il y a deux niveaux dans la stratégie : niveau sous-régional et niveau national.

Le projet régional REDD+ est en cours de démarrage et est considéré comme un outil structurant. Le budget qui lui est accordé est de 13 M \$ US. Chaque État développe sa propre stratégie même s'ils se regroupent tous sous la COMIFAC. Il y a donc différents niveaux d'évolution de la REDD+ dans les pays du bassin. La RDC est très avancée (phase de préparation) alors que le Congo et la RCA le sont un peu moins (phase d'initialisation).

Cas de la RDC : en démarche de construction d'une stratégie REDD+ pour 2030, largement discutée dans la présentation précédente.

Cas de la République du Congo : le Plan de préparation à la REDD (R-PP) du Congo n'est pas encore adopté. Le R-PP prévoit une loi REDD+, un fonds REDD+ et un registre national REDD+. Quatre options stratégiques de la REDD+ sont identifiées : sécurité foncière (renforcement des aires protégées), gestion forestière durable, production agricole et bois énergie.

Cas de la RCA : le R-PP prévoit une loi REDD+ et un guichet REDD+ dans le Fonds national pour l'environnement. Il a été revu et soumis en juillet. Il sera validé et une deuxième phase est à venir. Les 4 points de la stratégie sont les suivants : compléter le zonage du territoire, améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux, promouvoir la gestion durable des forêts et renforcer les institutions et la gouvernance.

Si certains États africains ont opté pour les MDP comme stratégie de lutte contre les changements climatiques, il est clair qu'en Afrique centrale, la stratégie d'atténuation des effets des changements climatiques des États du Bassin du Congo s'appuie davantage sur le mécanisme de la REDD+.

Sergio Graf Montero, de la Commission nationale forestière du Mexique, a discuté de la gouvernance forestière dans le contexte de la REDD+ au Mexique. D'abord, les services environnementaux des forêts sont une valeur publique essentielle pour le développement économique et social. Le déboisement et la dégradation affectent grandement la capacité des écosystèmes forestiers à fournir ces services environnementaux. Comme le problème est multifactoriel, il y a nécessité d'une approche intégrale.

Le Mexique est très actif sur la question des changements climatiques. Le pays a mis sur pied des groupes de travail ad-hoc ainsi qu'un comité technique chargé de la REDD+. On prévoit une stratégie nationale REDD+ pour 2012 qui impliquera une action concertée de la part du ministère de l'Environnement et d'une commission inter-ministérielle pour son élaboration, qui ira par la suite en consultation. La REDD+ est élaborée dans un processus participatif dans lequel 40 organismes sont impliqués.

La stratégie REDD+ ne doit pas aller à l'encontre du développement des communautés et s'appuie sur plusieurs éléments. Éviter complètement toute émission de GES due à la

déforestation d'ici 2020. Mettre l'accent sur la conservation de la biodiversité. Promouvoir le développement durable rural. Viser à approfondir la collaboration à l'extérieur du secteur forêt des ministères. Le respect et la défense des droits des autochtones sont aussi d'autres aspects essentiels à la stratégie.

Cinq lignes directrices sont établies pour la mise en place des actions : 1. Interventions rapides de la REDD+ à l'échelle sub-nationale. 2. Intégralité des politiques publiques 3. Mise en œuvre à travers des agents techniques. 4. Renforcement de la gouvernance locale. 5. Compétitivité des économies locales. Au niveau national, la stratégie vise sept États du Mexique, soit les plus touchés par la déforestation. L'approche territoriale régionale se fait au niveau du bassin versant ou du corridor biologique. L'intervention se fait donc du global au local.

Au Mexique, le modèle est fondé sur les forêts communautaires qui représentent 70 % du territoire forestier. La foresterie communautaire est très développée et elle est pratiquée par les indigènes ou les *ejidos* qui sont propriétaires des terres. La stratégie leur permet de faire des profits et de conserver le capital naturel. Le but de la foresterie communautaire est le bien-être commun et l'égalité sociale. La foresterie communautaire au Mexique a permis de : 1. Protéger les forêts et la biodiversité, 2. Contribuer à réduire la pauvreté et 3. Appuyer la gouvernance des régions.

Considérations finales : la REDD+ représente une possibilité de renforcer les politiques publiques forestières et le développement rural. Elle permet un avancement dans la gestion communautaire des forêts. Elle permet aussi de donner une certaine visibilité au rôle des forêts et son aménagement dans le paysage. La REDD+ nécessite des engagements nationaux et internationaux à long terme.

Flor de Maria Robles Barreto, doctorante à l'Université Laval, a expliqué le positionnement de la REDD+ dans son pays, le Pérou. Les forêts péruviennes constituent la deuxième superficie forestière de forêts tropicales en Amérique et la quatrième au niveau mondial. Avec ses 70 M d'ha, elles représentent 13 % des forêts amazoniennes. Au Pérou, malgré une diversité d'usages du territoire, la plus grande superficie est vouée à la protection des forêts. Également, une grande superficie est réservée pour les paysans et pour les indigènes. Le secteur économique relié à la forêt ne représente que 1 % du PIB du Pérou. Une grande partie est reliée aux PFNL et les services environnementaux de la forêt ne sont pas inclus dans le calcul du PIB.

Jusqu'à présent, la déforestation s'étend sur 7,2 M ha, avec une augmentation annuelle de 150 000 ha. Les forêts sont menacées par une croissance économique accélérée où les centrales hydro-électriques, hydrocarbures, mines (formel et informel), construction de 8 000 km de chemins, 0,5 million d'ha de plantations pour le biocarburant, production de bois, etc. exercent une pression sur leur conservation. Également, la politique de l'État péruvien pour l'Amazonie consistait en un programme de colonisation afin d'établir l'agriculture et l'élevage. Malheureusement, les ressources forestières ont été mal gérées par les colons.

La plus grande source d'émissions provient de l'utilisation des sols, aux changements d'usage et à la sylviculture. Les actions du Pérou en lien avec la REDD+ sont donc l'implantation d'un programme national de protection des forêts pour l'atténuation des changements climatiques, un engagement à la réduction substantielle des émissions et la création de différentes lois en appui à la REDD+, telles qu'une nouvelle loi sur les forêts et la faune ainsi qu'une loi sur les compensations pour services environnementaux. Également, il faudra développer un scénario de référence en considérant le niveau régional comme unité d'analyse pour l'établissement des scénarios. Le renforcement des capacités institutionnelles sera nécessaire pour harmoniser les actions des divers acteurs publics, privés et sociaux pour la mise en œuvre de mécanismes de gestion forestière et s'assurer d'un contrôle et d'un accès à l'information juste et actuelle. Finalement, la conférencière a énuméré les entités compétentes sur la gestion des ressources forestières, dont le ministère de l'Agriculture. Plusieurs institutions peuvent faciliter le processus, mais le ministère a des ressources limitées. Le marché du carbone serait donc une solution afin de financer la REDD+.

Conclusion du bloc sur les stratégies des États et REDD +

Au cours de la période de question et d'échange, le rôle de la COMIFAC a été discuté. Cette dernière ayant fait un travail de plaidoyer auprès des bailleurs de fond et les institutions internationales. Le plan de convergence de la COMIFAC étant un incontournable pour quiconque veut travailler dans le Bassin du Congo.

Également, les gens se questionnaient sur la présence d'une politique en RDC et RCA concernant la déforestation afin de résoudre le problème. En RCA, il y a des avancées en termes de gouvernance forestière REDD+ ainsi qu'un plan d'aménagement forestier. Les plans interdisent les coupes de manière anarchique. Des stratégies sont mises en place afin de s'assurer de la régénération dans le processus d'exploitation des forêts. Dans le contexte de la problématique de déforestation reliée au bois énergie, il n'existe pas de solutions afin de substituer le bois par le gaz par exemple en RCA. Au Tchad par contre, le gouvernement subventionne le gaz pour réduire la pression sur les forêts. En RDC, la problématique est similaire à la RCA. Il n'existe pas de loi interdisant la récolte du bois énergie.

Finalement, une question portant sur les activités agricoles à inclure dans le processus REDD+, afin de produire davantage dans un contexte d'agriculture biologique, tout en évitant les cultures sur brûlis, a trouvé réponse dans la mise en place d'un comité scientifique qui conduit des recherches sur les espèces qui permettront d'augmenter la productivité sur des espaces restreints. En RDC, il y a des recherches sur les techniques agricoles alternatives, la diversification et le renforcement des PFNL. Pour ce faire, l'accent est mis sur l'information, l'éducation et la communication par exemple par la création de documents de vulgarisation pour le REDD+ afin de promouvoir les techniques agricoles alternatives.

Midi-conférence



Dans le cadre du Midi-conférence, **Kazuhiro Tanaka**, de l'Université Préfectorale de Kyoto au Japon, a présenté la situation des forêts au Japon ainsi que l'exemple de la Forêt modèle de Kyoto. Cette forêt, unique au Japon, fut établie en 2006. Son réseau inclue 29 forêts de la Préfecture de Kyoto, chacune d'elle étant supportée par une compagnie ou une organisation.

Les forêts existent à Kyoto et font partie de son paysage depuis plus de 1 200 ans. Cependant, plusieurs changements se sont produits depuis. La révolution de l'énergie, passant du bois énergie à l'énergie fossile, est responsable de la transition de la végétation, des arbres feuillus vers des arbres à feuilles persistantes, spécialement l'expansion du *shii* (*castanopsis cuspidata*). La maladie qui a affaibli le pin a accéléré le changement vers une forêt secondaire de moins bonne qualité, caractérisée par le *soyogo* (*ilex pedunculosa*). Récemment, des changements drastiques ont été causés par les dommages dus aux cerfs et la maladie affaiblissant le chêne japonais a entraîné une augmentation rapide de la dégradation des forêts. L'expansion du bambou est également un grave problème. Le grand nombre de pins et de chênes morts émettent une grande quantité de carbone. De plus, cet envahissement d'espèces comme le *shii*, le *soyogo* et le bambou affecte négativement l'état de la biodiversité.

L'implication des communautés dans l'aménagement forestier afin de restaurer les conditions forestières n'en est qu'à ses débuts. La Forêt modèle de Kyoto est un exemple de cette implication. Des groupes volontaires assurent le suivi et des compagnies supportent par la technologie. Pour partager l'information, le SIG joue un rôle essentiel. De plus, pour revigorer l'économie régionale, l'utilisation efficace des arbres morts devient un point crucial.

Bloc 5 : Enjeux de la gouvernance

La gouvernance est un processus à travers lequel les sociétés et/ou organisations se structurent, définissent des modes de fonctionnement, les acteurs et les mécanismes de prise de décisions. Le tout se regroupe sous une structure organisationnelle spécifique. Comme la gouvernance requiert la participation de plusieurs acteurs, il est nécessaire de clarifier et intégrer leurs fonctions, leurs rôles et leurs influences potentielles dans la structure. La gouvernance est un processus qui peut s'appliquer tant à la gestion des différents niveaux de l'État qu'à des projets de gestion territoriale.

Des enjeux majeurs de gouvernance peuvent être soulevés lors de l'élaboration de projets de gestion du territoire. Pour assurer une gouvernance durable, toutes les compétences nécessaires et les acteurs impliqués dans la gestion des territoires doivent être réunis dans la structure organisationnelle. Cette structure sera soumise à des systèmes juridiques et politiques complexes que les acteurs devront apprendre à maîtriser. Et surtout, le lien de gouvernance devra être établi entre les différents niveaux: local, sous-national et national. De plus, pour la gouvernance de projets REDD+, des enjeux spécifiques doivent être soulevés et pris en compte dans l'élaboration des projets tout comme dans leur mise en œuvre et le suivi. Mentionnons comme enjeux potentiels la question du droit de propriété du carbone, la sécurité foncière, les risques de non-permanence, les fuites possibles et la garantie d'un impact climatique net qui soit positif. Comment la structure de gouvernance doit-elle être définie pour inclure ces enjeux dans les processus décisionnels?

Cette session vise à présenter des expériences (REDD+ ou autres) desquelles nous pouvons tirer des leçons et aussi à identifier des éléments de gouvernance qui sont déjà à notre disposition.

Modérateur :

Luc Bouthillier, UL

Rapporteur :

Véronique Maltais, UL



Luc Bouthillier

Conférenciers	Titre de la présentation
Mariteuw Chimère Diaw Réseau Africain des Forêts modèles, Cameroun	<i>La gouvernance et la REDD+ : Forêts modèles, localité et régions dans la gestion sociale du climat et de la biodiversité</i>
Paule Halley Faculté de droit et Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval	<i>Les transformations de la gouvernance des ressources du territoire au Québec. Les défis institutionnels de la gouvernance forestière</i>
Mildred Jiménez Coordonnatrice de la Forêt modèle de Reventazón, Costa Rica	<i>Institucionalidad local: base para asegurar la provisión de servicios ecosistémicos</i>

En fait d'introduction, **Luc Bouthillier**, professeur à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique à l'Université Laval, a expliqué en quoi consistait le mécanisme de gouvernance assurant l'aménagement durable des forêts au Québec. La gouvernance se compose de la stratégie d'aménagement durable des forêts (niveau provincial), d'un plan régional (Région), d'une unité d'aménagement forestier (74 unités au total) et d'une table locale de gestion intégrée des ressources (attentes locales des communautés envoyées au responsable de produire les plans d'aménagement intégré des forêts (tactique opérationnel)). On retrouve donc différentes échelles soit locale, territoriale et temporelle.

La nouvelle gouvernance se trouve à la confluence de 3 courants politiques marquant soit le néolibéralisme (perspective entrepreneuriale), l'écocentrisme, et le régionalisme (structure locale de pouvoir). Elle cherche à réunir à l'échelle locale des acteurs de ces trois pôles, soit des gens occupant une place centrale (entreprise, communauté, etc...).

Les attributs de la nouvelle gouvernance pour la gestion des ressources naturelles sont la légitimité, la transparence, l'imputabilité, l'inclusion, l'équité, la fonctionnalité, l'adaptabilité (continue) et la capacité (augmentation de la capacité des parties prenantes, partage de valeurs, etc.).

Mariteuw Chimère Diaw, du Réseau Africain des Forêts modèles, nous a entretenus sur l'exemple des forêts modèles comme mode de gouvernance dans le cadre de la REDD+. D'abord, un petit historique sur les forêts communautaires : ce sont le premier lieu de convergence entre une crise environnementale, la pauvreté et la gouvernance des milieux naturels (fin '60). Il existe un rapport direct entre la naissance des forêts communautaires et son appropriation. Les questions soulevées par la création de forêts communautaires concernent la question d'espace et de territoire, le système de pratiques (meilleures pratiques, innovations), les enjeux de création de richesse, le régime, la tenure et le mode de gouvernance.

Une grande partie de la conférence a porté sur la coexistence entre les droits civils (régime basé sur le droit du sol) et les droits du sang (droit acquis parce qu'on descend d'une lignée). Le droit forestier est surimposé de toute une couche qui est régie par d'autres modes, d'autres régimes, d'autres références. De plus, les droits privés sont enchâssés dans les droits collectifs.

Citant Amartya Sen (1981): *«Comment expliquer la faim dans une situation d'abondance? La rareté c'est lorsque les gens n'ont pas assez plutôt que le fait qu'il n'y ait pas assez»*, M. Diaw a soulevé la question de pauvreté et de création de richesses. Cela suppose un rapport entre les avoirs et la capacité de transformer les avoirs en plusieurs biens et services, et transformer les ressources en quelque chose de durable. Ce qui peut représenter un problème en Afrique. Pour définir la gouvernance, il mentionne quelques dimensions importantes : légitimité, vision stratégique, légalité, équité, transparence, etc. En Afrique, il devient fondamental de faire le lien entre les deux piliers, soit la gouvernance et la création de richesse.

Qu'est-ce que la REDD+ apporte? C'est un dispositif mondial qui n'est pas encore décidé mais qui se met en place par étapes, au fil des réunions et négociations. La plus grande inconnue

demeure le financement international (quels montants, selon quel calendrier et principes d'attribution). Les sources probables de financement sont le système communautaire européen et le marché du carbone. Mais d'autres marchés peuvent émerger avec leurs propres normes.

La réponse des forêts modèles à la REDD+ couvre différents aspects. Les forêts modèles approchent « les droits » par « les intérêts » (foncier, pluralisme légal). Elles cherchent à gérer le risque et l'incertitude et à partager les opportunités. Elles acceptent le pari de l'autonomie locale et de la gestion des conflits, cherchent à développer les capacités et à mettre en réseau les solidarités et finalement à informer les politiques.

La REDD+ est perçue comme une opportunité pour changer d'économie à l'échelle mondiale (restructuration de l'économie), mais il faut qu'il y ait une vision de ce qu'on veut en faire, une discussion autour du rôle des pays africains, quelles seront les ressources disponibles etc.

Paule Halley, professeure à la Faculté de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval, a présenté les défis de la gouvernance forestière au Québec. Les politiques de gestion des ressources naturelles sont changeantes dans plusieurs pays, en visant à être plus durable. Ce contexte représente un terreau fertile pour de nouvelles approches de gouvernance. La précision du terme de gouvernance est importante pour la réflexion, elle peut référer à différentes fonctions, selon les domaines, etc. Au niveau de l'État, la gouvernance exprime un mouvement de décentralisation, de décentrement de la réflexion, de la prise de décisions, de l'évaluation, une redéfinition des rôles de l'acteur. On peut même parler de gouvernance à paliers multiples dans certain cas. Ce mouvement de décentrement doit être accompagné d'un ensemble de mesures pour les partis en présence.

La gouvernance se manifeste à deux niveaux dans les textes législatifs :

1-Au niveau des missions de l'État (plus volumineuse) : participation au processus d'élaboration et de prise de décision touchant les orientations générales. Les exemples sont la multiplication des forums de discussion, impliquant tant les acteurs publics que privés, la révision de la législation forestière (consultations préalables, Commission d'étude, Livre vert, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier...) Cette loi change les façons de faire. On décèle le souci ministériel de connaître les préoccupations locales et d'ajuster les plans en conséquence.

2- Au niveau de cogestion (local) : participation à la gestion locale des ressources, les forêts de proximité. Le défi est lié au fait qu'il ne peut pas y avoir d'évolution en l'absence de représentation légitime des personnes visées. On revient à donner le contrôle des forêts aux communautés qui y vivent. La politique de délimitation des forêts fait présentement l'objet de consultation publique. L'objectif est de favoriser les projets de développement local.

Mais la question demeure: les mécanismes retenus réussiront-ils à constituer une gouvernance satisfaisante?

Dans la discussion qui a suivi, la question des coûts élevés de la gouvernance a été soulevée. Il semble possible de formaliser certains aspects de la gouvernance à l'intérieur d'ententes déjà existantes, entraînant ainsi des coûts plus modiques (inspiration du travail accompli avec les autochtones).

L'enjeu économique rattaché à la gouvernance est fondamental. La façon de réduire les coûts est de faire confiance au milieu local, aux communautés (avec reddition de compte), mais ça demeure extrêmement difficile dans une culture de contrôle comme la nôtre. Malgré toute la mécanique de gouvernance que nous possédons pour faire place aux autres ressources, aux autres communautés, ce sera sans doute très coûteux.

Mildred Jiménez, Coordinatrice de la Forêt modèle de Reventazón au Costa Rica, a discuté de l'institution locale comme base pour assurer la disponibilité des services environnementaux que sont la conservation de la biodiversité, la beauté du paysage, le tourisme, les loisirs, etc. Les structures de gouvernance sont une vision du développement territorial rural pour valoriser les services environnementaux. Trois éléments sont essentiels pour ces structures de gouvernance : identifier les acteurs et les sites stratégiques, consolider les stratégies (les structures traditionnelles, autorités locales et les groupes formés dans les forêts modèles) et planifier la gestion du territoire.

Pour illustrer un exemple de gouvernance, la forêt modèle de Reventazón est présentée en précisant sa structure et ses liens avec les communautés. Cette structure assure la participation et la représentativité (communautés autochtones, femmes, jeunes, groupes qui n'ont jamais eu voix au chapitre, institutions (publiques, privées), communautés, groupes de travail divers) et définit comment se prennent les décisions.

Les aspects à prendre en compte dans le développement des institutions locales sont le renforcement de ces institutions et des réseaux avec lesquels ils sont liés, et des capacités des communautés. Un autre aspect à considérer est la mise sur pied de la structure pour assurer, par exemple, la participation des communautés autochtones au mécanisme de la REDD+. Ces derniers se sont longtemps opposés au mécanisme de la REDD+. Ils sont préoccupés, ils ont peur, etc. Ils exigent une amélioration du mécanisme, ils voudraient que soit assuré le respect de leurs droits, tout en continuant de tirer profit des ressources, qu'ils puissent gérer, avoir un meilleur contrôle sur la participation des agents externes, etc. Également, il faut renforcer les capacités d'adaptation. Le paiement des services de l'environnement pour protéger les terres et améliorer les conditions de vie, sont les seules ressources que les communautés reçoivent. Elles ont aussi des restrictions pour pouvoir tirer des recettes de ces ressources dont elles dépendent. Elles n'ont même pas de voie pour circuler sur le territoire. Elles voudraient d'autres infrastructures comme des écoles et des routes.

Les territoires sont petits pour des populations qui grandissent, qui n'ont pas la possibilité de quitter. Elles doivent travailler et si on veut favoriser ce travail, il faut respecter leur mode de vie tout en permettant qu'elles exploitent les ressources. De plus, les communautés sont

hautement vulnérables aux impacts des changements climatiques (basse productivité, destruction des routes à cause des pluies, etc.).

Avec cette alliance avec la forêt modèle, et la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance, il sera possible d'inclure ces communautés vulnérables dans le processus de décisions et leur assurer un accès aux services environnementaux.

Conclusion du bloc sur les enjeux de la gouvernance

Les discussions qui ont suivi ont permis de faire le point entre autres, sur la nécessité de renforcer le leadership pour améliorer la situation. Également, il devient important de bien connaître les impacts éventuels des changements climatiques sur le territoire, par exemple en observant les données climatologiques sur une certaine période, en relation au climat. Pour bien évaluer le degré de capacité d'adaptation d'une communauté, il faut s'intéresser à son milieu de vie et à sa vulnérabilité aux changements climatiques.

Également, le schéma de paiement est questionné. Il dépend du fonds du pays et des entreprises impliquées. La tendance n'est pas à ce que tous les fonds proviennent de l'extérieur, il y a une politique de l'État pour y contribuer, mais la demande est grande.

La question du droit coutumier et du droit légal, de même que la place territoriale que devrait prendre le concept de REDD+ ont été revues. Il semble que ce sera un problème sérieux du fait que le processus de mise en place des forêts communautaires est en quelque sorte interrompu au Cameroun, inachevé. Il y a beaucoup d'espaces régis par le domaine public qui sont revendiqués par les communautés autochtones. Le problème de la REDD+ n'est pas tellement d'obtenir de l'argent, mais plutôt de savoir à quoi les sommes seront affectées.

Bloc 6 : Technologies de pointe

Pour que le mécanisme de la REDD puisse permettre aux pays en développement d'obtenir des compensations pour ces réductions d'émissions, il est essentiel de pouvoir mesurer les réductions d'émissions de façon adéquate. Plusieurs pays n'ont pas les données nécessaires ou les capacités technologiques pour faire un suivi des émissions provenant du déboisement. Pour les autres activités incluses dans le mécanisme REDD+, c'est-à-dire la dégradation de la forêt, la conservation, l'augmentation de stock de carbone et l'aménagement durable des forêts, plusieurs avancées technologiques seront nécessaires pour faciliter leur inclusion dans les mécanismes d'atténuation des changements climatiques. Plusieurs enjeux restent à résoudre afin de permettre aux pays désireux de participer à REDD+ d'adéquatement Mesurer, faire Rapport et assurer la Vérification des réductions d'émissions (MRV) pour REDD+.

Des progrès technologiques ont été réalisés en ce qui a trait au suivi du couvert forestier en milieu tropical et de l'estimation de la biomasse qui lui est associée, deux éléments fondamentaux à considérer pour estimer les réductions d'émissions avec certitude et

transparence. Par exemple, des avancées dans la cartographie de la biomasse par télédétection sont des progrès majeurs pour évaluer de façon plus précise les émissions provenant de changement de couvert. Par ailleurs, la production d'un guide méthodologique par le GOF-C-GOLD³, applicable pour différentes catégories de qualité et précision, est une contribution majeure pour la réalisation de la REDD sur le plan méthodologique. Sous ce thème, nous désirons ouvrir une fenêtre de discussion avec des experts du domaine sur les technologies et méthodes disponibles aux pays en développement intéressés à participer à la REDD+. Le discours devra être adapté pour un large auditoire incluant un public qui n'est pas nécessairement spécialisé en REDD+.



Alison Munson

Modératrice :

Alison Munson, UL, CEF

Rapporteur :

Mylène Savard, UL

Conférenciers	Titre de la présentation
Christian Messier UQAM, Montréal	<i>Le projet TRIADE : une approche d'aménagement forestier qui permet de concilier les aspects environnementaux, économiques et sociaux</i>
Léopoldo Galicia Universidad Nacional Autónoma de México	<i>Almacenes de carbono en bosques templados de México : un enfoque multiescalar</i>
Nadine Laporte Woods Hole Research Center, États-Unis	<i>Mapping Tropical Aboveground Biomass with MODIS & LiDAR sensors: Application to REDD</i>
Jeffrey Jones Especialista SIG y Monitoreo, Costa Rica	<i>Programa REDD para América Central y República Dominicana, El Monitoreo Regional de Cobertura Forestal en Centroamerica</i>

Lors d'un déjeuner conférence, **Christian Messier**, professeur à l'UQAM et membre du Centre d'étude sur la forêt, présente le projet TRIADE, qui constitue une approche d'aménagement forestier qui permet de concilier les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Comme contexte et vision mondiale, il explique que la diminution des milieux naturels et l'augmentation de l'agriculture et des milieux urbains ont amené la rareté des écosystèmes naturels qui ont pour effet d'en augmenter la valeur et le besoin de protection. Ainsi, le concept

³ Global Observation of Forest and Land Cover Dynamics

de « naturel » n'existe plus en raison, par exemple, de l'introduction d'espèces, et on fait donc face à de nouveaux écosystèmes avec une composition écologique modelée par l'homme. La vieille foresterie disparaît et on doit en adopter une nouvelle.

La vieille approche en foresterie vise la diminution de la variabilité, l'élimination des perturbations, l'augmentation du rendement ligneux et l'objectif d'unification. Alors que l'aménagement écosystémique vise l'utilisation multiple, l'acceptation des perturbations naturelles et de la variabilité historique des forêts. Plus spécifiquement, on propose le concept de la TRIADE, soit un aménagement visant à augmenter la résilience des écosystèmes et leur variabilité, les perturbations créatives et un maximum de flexibilité pour les options futures. Elle se compose de trois zones : les aires protégées, la zone d'aménagement écosystémique à l'échelle du paysage et la zone d'aménagement intensif (plantations).

Les résultats d'études sur la TRIADE, réalisées auprès de trois groupes (environnementalistes, forestiers, autres usagers) permettent de conclure que le zonage fonctionnel permet de mieux atteindre les objectifs des trois sphères du développement durable. L'acceptabilité sociale est plus importante avec ce type d'aménagement. Il est cependant important de comprendre les perceptions des différentes régions du monde et d'adapter l'aménagement aux besoins des populations tout en maintenant la culture intensive.

Ainsi, il est important de changer la vision traditionnelle de la foresterie. Il faut accepter que la forêt soit dynamique et complexe et l'aménager dans ce sens, que l'aménagement intensif est important pour la protection de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et pour atteindre les objectifs de développement durable. La proposition de la TRIADE doit cependant être adaptée à la situation et à la région en trouvant la meilleure approche pour concilier toutes les sphères du développement durable.

Cette présentation soulève la question du choix des sites d'aménagement intensif. Il faut d'abord choisir les sites à protéger en fonction des écosystèmes et des besoins; souvent des sites très productifs. Les sites d'aménagement intensif sont choisis en fonction de la localisation des infrastructures (routes et usines) pour diminuer les frais de transport. Les zones ne doivent pas être trop grandes afin de compléter les autres zones. L'acceptabilité sociale est importante. Pas de conversion de toutes les zones productives en intensif.

Léopoldo Galicia, de l'*Universidad Nacional Autónoma de México*, a présenté une étude multiscalaire des stocks de carbone dans les forêts tempérées de Mexico. Les écosystèmes sont complexes, dynamiques et diversifiés, ce qui demande différentes évaluations de la séquestration du CO₂. Le cycle du CO₂ est aussi complexe à cause des différentes échelles temporelles et spatiales, et des processus divers et simultanés (autres cycles p.ex. phosphate, etc.). Il devient donc difficile d'évaluer les différents processus du CO₂. Il existe aussi au Mexique des intérêts et des points de vue divers qui complexifient la tâche. Il faut alors tenter de cartographier les dynamiques et de travailler avec les aspects scientifiques pour obtenir de

meilleures connaissances. Le système d'information géographique (SIG) est utilisé pour mesurer une large couverture spatiale.

Des expérimentations sur de petites échelles, de courtes durées et sur de petites superficies, doivent être traduites sur une plus grande échelle. Il faut d'abord bien connaître la réalité en raison des diverses sources émettrices de CO₂ : forestière, agricole, énergie (bois et autres). Les changements de l'utilisation du sol doivent aussi être considérés. Alors quelles sont les conséquences de la déforestation, des zones agricoles, des pâturages, des changements biophysiques? Il est complexe de pouvoir identifier tous les facteurs en raison des diversités biologiques, géographiques, culturelles et les impacts de la gestion forestière sur les émissions.

Le Mexique participe activement à des instances internationales pour la cartographie des flux de CO₂ et l'obtention de données spatiales. Il réalise des inventaires forestiers et la cartographie numérique par satellite afin de connaître l'utilisation des sols et de la végétation.

Au Mexique, il y a un taux élevé de déforestation par l'agriculture. La déforestation est causée par l'introduction d'élevages intensifs et de pâturages pour la production alimentaire. Au sud, la taille des lots est réduite et ils sont dispersés spatialement, il faut donc contrôler les changements dans les sols ce qui est très difficile. Même si la déforestation a diminué, l'érosion des sols a augmenté. Il faut donc des études de sols pour obtenir une cartographie des réserves de CO₂. Le pays mettra en place un système de surveillance de la biomasse, mais il faut créer des conglomérats afin d'évaluer la biomasse forestière. Une initiative universitaire est donc en marche pour la création d'un réseau mondial pour mesurer le cycle du CO₂ et la biodiversité. Des sites de mesures ont été établis dans divers écosystèmes et plusieurs ont été faites. On veut cependant développer des outils pour les petits sites.

Nadine Laporte, du Woods Hole Research Center aux États-Unis, a présenté un exemple d'application de la cartographie de la biomasse tropicale avec l'imagerie satellitaire MODIS & LIDAR. D'abord, pourquoi mesurer le CO₂? C'est en grande partie à cause de son énorme augmentation entre les années 1800-2000. Deux grandes sources sont identifiées: 1) utilisation d'hydrocarbures par l'industrie, environ 80 %, qui change tous les ans (grande variation) et 2) le déboisement pour l'agriculture, mais la révolution industrielle s'avère une plus grande cause avec l'augmentation des hydrocarbures. Les deux volets doivent être travaillés en parallèle pour faire diminuer les hydrocarbures. Mais attention ! La REDD a pour objectif la diminution des émissions par une compensation aux agriculteurs pour l'arrêt du déboisement. La conservation des forêts est donc un co-bénéfice qui fait partie de la solution.

La REDD est en discussion et les textes n'ont pas encore été adoptés. Il est difficile de mesurer la déforestation, car parfois, ce sont de petites différences et il existe différentes sources d'émission du CO₂. En Amérique du Nord, la déforestation absorbe plus de CO₂ qu'elle n'en émet, alors que dans les tropiques, les sources d'émissions sont variées: agriculture, pâturage, consommation énergétique et nourriture (80 % en Afrique). Il ne s'agit donc pas seulement d'un

problème forestier, les autres utilisations doivent également être considérées, ainsi que les différentes valeurs et visions. Il faut développer une vision incluant tous les objectifs.

La télédétection permet de mesurer à distance, par satellite par exemple, et d'obtenir des séries temporelles permettant de suivre l'évolution des forêts naturelles, la dégradation et la déforestation pour l'agriculture. La télédétection fournit trois informations pertinentes : où, quand, comment, mais elle ne dit pas pourquoi. Il n'y a pas non plus de définition claire sur les termes dégradation (système forestier existant mais diminution des stocks) et déforestation (autre type d'utilisation des terres, pas de forêts). De plus, la vitesse d'émission du CO₂ diffère selon les utilisations.

Alors comment cartographier le CO₂? L'utilisation de données historiques donne des hypothèses statistiques erronées car on utilise un inventaire des années 1980 avec une image des années 2000. Un protocole serait nécessaire afin de calibrer le modèle pour l'utilisation des images de la télédétection. Une image LIDAR est utilisée pour l'estimation et l'échantillonnage. Elle donne une position géographique précise afin que les mesures de terrain soient prises au bon endroit (inventaire). L'inventaire forestier traditionnel est transformé en données sur la biomasse et des équations sont utilisées pour connaître les données sur le CO₂. Pour estimer le CO₂ il ne faut pas juste considérer le déboisement mais aussi la biomasse.

Chaque pays doit déterminer le bon système de surveillance pour ses besoins, et sa capacité institutionnelle. Également, la participation des communautés étant primordiale, il faut alors bâtir leurs compétences par un renforcement des capacités. Finalement, comme la mesure et le suivi des stocks de carbone a pour objectif la réduction des émissions, il est essentiel d'établir un partenariat avec les acteurs de déboisement et de trouver des solutions à long terme.

Jeffrey Jones, consultant expert en SIG au Costa Rica, a exposé le système régional de suivi de la couverture forestière en Amérique centrale. L'établissement d'un processus de surveillance du CO₂ est complexe et nécessite trois types d'informations : 1) Évaluation de l'extension et de la qualité des forêts, 2) Évaluation des stocks de CO₂ selon le type de forêts et 3) Évaluation selon les espèces d'arbres. Une mesure du pourcentage de couvert forestier dans le paysage permet d'actualiser l'information. Avant, les images LANDSAT étaient utilisées mais le rythme de prise de données était de deux fois par mois et donc inutile. La solution était donc de détecter et de changer les analyses grâce à une méthode d'évaluation de l'étendue et de la qualité des forêts (VCF). Il faut classer les données et considérer les cycles technologiques et forestiers. Les comparaisons des données d'été et d'hiver sont alors possibles.

Dans les systèmes tropicaux, un autre système de prise de données est nécessaire à cause des difficultés d'obtenir des images sans nuage. Les observations doivent être faites à différents moments dans l'année pour réussir à capter les différences phénologiques et obtenir un cycle d'analyses. La stratégie VCF correspond à des images mensuelles composées par image chaque jour et on peut choisir les meilleures images (sans nuages). Dans chaque image se présente une couche de valeur sur les données forestières. Les données étant prises chaque mois, nous

obtenons un indicateur de l'évolution de la végétation. Cependant, il n'y a pas de méthode pour évaluer l'incertitude des données. Mais le spectre permet de voir la déforestation et la vitesse de déforestation par pixel, et on y voit les cycles de coupe, d'agriculture, de reforestation, etc.

Conclusion du bloc sur les technologies de pointe

Dans les discussions qui ont suivi les présentations, on questionne les résultats de l'étude de l'influence sur la déforestation et la dégradation. Mme Laporte a souligné qu'il existe des défis pour la cartographie et les mesures, et que c'est plus difficile en forêt tropicale qu'en forêt tempérée. Il y a un coût d'opportunité mais aussi un coût de transaction à considérer. La difficulté avec la REDD, c'est qu'on tente de mesurer ce qui apporte de la méfiance. S'il n'y a pas de règles bien établies, les scientifiques ne pourront pas mettre les technologies en œuvre. C'est une question de cogestion et de coresponsabilité. Les techniques sont en développement et devront être testées ailleurs. Les pays pourront les proposer comme moyens de vérification, mais elles n'ont pas encore été adoptées.

On souligne également qu'un registre du CO₂ doit être tenu pour éviter les doubles ventes. La quantification est plus simple aux plans national et local. Il sera nécessaire de créer des structures institutionnelles pour soutenir les efforts. Les projets volontaires sont dispersés et l'information est difficile à obtenir. Les décisions doivent être prises par pays selon la vision qui leur convient. Les décisions stratégiques en REDD sont pertinentes, par exemple VCF, pour éviter que *les loups surveillent les poules*. Pour obtenir des mesures impartiales, nous avons besoin de pouvoir faire des vérifications objectives au niveau international donc de pouvoir mesurer les résultats et intégrer la validation dans des processus nationaux et universels.

**Ce bloc a été commandité
par le Centre d'étude de la forêt**



Synthèse de l'atelier

L'atelier s'est terminé par un échange de connaissances et d'expertise qui a permis de soulever des éléments importants autour de trois questions de synthèse : 1) Est-ce que la REDD+ peut être un moyen pour assurer la durabilité des communautés forestières? 2) Quels sont les défis de la gouvernance pour impliquer les communautés dans la REDD+? et 3) Que pouvons-nous retenir des expériences de foresterie communautaire pour la REDD+? Les participants ont accepté de se prêter au jeu de la discussion autour de ces questions de synthèse afin de faire ressortir les grandes conclusions de l'atelier.

Question 1 : Est-ce que la REDD+ peut être un moyen pour assurer la durabilité des communautés forestières?

Malheureusement, les **communautés locales n'ont pas eu leur mot à dire** dans la définition du concept de REDD+. Les discussions se sont tenues à haut niveau tant pour le financement que les concepts, et la question de la mise en œuvre n'a pas été discutée.

Durabilité doit signifier la réduction de la pauvreté accompagnée d'un maintien de l'écosystème forestier. Il ne faut pas perdre de vue la perspective de l'aménagement durable des forêts avec ses trois composantes : sociale, économique et environnementale. Le **concept de REDD n'est pas complètement défini**, il est en évolution et doit s'adapter à la réalité des pays. **REDD est une opportunité**, un système de propriété et de gouvernance.

REDD est quelque chose de ponctuel, un nouveau concept dont l'échéance n'est pas connue. Par contre, les communautés forestières doivent mettre les ressources à profit sur une base durable (végétation, propriété).

Également, les **opinions sont divisées sur la question**. Les expériences heureuses ne sont pas la généralité en REDD. La REDD n'assure pas la durabilité. Le gouvernement doit agir sinon il n'y aura pas de confiance au niveau local. On doit aussi s'assurer d'un partage équitable des fonds et d'un accès à tous, pour tous les usages, tout comme de la traçabilité des fonds vers les communautés.

Le « + » dans REDD+ est la clé pour permettre aux communautés de se développer de façon durable, d'atteindre une variété d'objectifs, non seulement de payer la population pour ne pas toucher à la forêt. REDD peut couvrir une série d'interactions communauté/forêt, de la conservation pure jusqu'à l'aménagement extractif (NTFP/agroforesterie) – permettant ainsi de s'adapter à différents styles de vie.

Les populations pourraient changer leur comportement grâce aux incitatifs de la REDD.

Les participants ont répondu **Oui** :

- Pour l'aspect conservation des forêts et toute la biodiversité,
- Pour les revenus potentiels liés à l'éco-tourisme pour le développement local,

- Pour les activités alternatives → durabilité,
- Pour la transformation et valorisation des produits locaux → revenus,
- Pour la valeur ajoutée du carbone.

Ils ont dit **Oui mais avec des conditions** :

- Participation des communautés locales et indigènes,
- Réponse aux besoins des communautés (réduction pauvreté, qualité de vie),
- Standardisation,
- Augmentation des flux d'informations vers les communautés,
- Dynamiques des forces et faiblesses Nord vs Sud,
- Défi : faire passer le message, confirmer le potentiel de séquestration du carbone,
- Appropriation et communication avec les communautés locales,
- Accès au foncier, clarification,
- Prise en compte de la REDD dans les politiques forestières nationales.

Question 2 : Quels sont les défis de la gouvernance pour impliquer les communautés dans la REDD+?

Tout d'abord, l'accent doit-être mis sur le **leadership local**, les gens de la base, par une approche *bottom-up* (endogène).

Plusieurs des défis sont reliés au **concept de gouvernance**. Elle doit être conçue de façon à ce que le processus soit placé sous la direction de l'organisation communautaire, et elle doit surtout être évolutive. Les textes légaux sur le partage des ressources et des services environnementaux qui accompagnent la gouvernance doivent être clairs, tout comme les règles du jeu et les mécanismes de gestion. Également, la gouvernance doit définir clairement la distribution des coûts et des revenus, leur traçabilité, et réduire les coûts de transaction de manière à assurer son efficacité.

La gouvernance de la REDD+ doit avoir comme prémisses la consultation de tous les acteurs impliqués, et assurer leur participation active dans toutes les étapes de gestion, de la planification au partage des coûts et bénéfices. La démarche doit respecter les intérêts des majorités participatives, il ne doit pas y avoir de groupes dominants. Également, il faut accepter que des changements majeurs dans les institutions et les politiques seront peut-être nécessaires pour sa mise en œuvre.

Un autre défi important touche le **renforcement des capacités**. La REDD doit fournir une boîte à outils à la communauté pour qu'elle soit informée du fonctionnement et puisse identifier ce qui manque. Il faut offrir des moyens de construire et de créer la connaissance, par exemple par la recherche. Assurer une éducation pour tous, afin que chacun puisse s'impliquer dans un projet dont il maîtrise les éléments. Il faut aussi viser à valoriser les savoirs des communautés.

Finalement, il importe de s'assurer un mode de communication efficace afin de partager les expériences communes et permettre l'adaptation aux différents contextes.

Concernant les **risques et incertitudes**, les participants ont mentionné :

- La monnaie carbone
- L'échec possible de la REDD, la communauté doit pouvoir lui survivre
- La division des peuples sur la question, due à une vision différente de la situation
- « Celui qui ne sait pas qu'il voyage demain va rater son avion ».

Également, d'autres défis intéressants ont été soulevés comme l'implication essentielle des pays développés, une volonté des décisions politiques pour que l'accès à la communauté s'améliore pour tous.

La question de la **tenure** de la terre est également primordiale à soulever. Il faut bien comprendre le régime de droits (traditionnel vs légal).

Question 3 : Que pouvons-nous retenir des expériences de foresterie communautaire pour la REDD+?

Un aspect important soulevé au cours de l'atelier, et repris dans la synthèse, concerne la nécessité de **clarifier la définition de « communauté »** et de **« gestion communautaire »** et **« foresterie communautaire »**. Les visions semblent différer d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre.

Les communautés forestières luttent pour aménager de façon durable leur forêt, mais elles le font seulement lorsqu'elles s'y sentent maîtres. La **reconnaissance légale** d'une forêt communautaire n'est pas la même d'un pays à l'autre, dont parfois l'existence est prévue à très long terme (période indéterminée), et en d'autres cas, pour une période déterminée comme 25 ans. La communauté forestière doit alors évaluer si l'investissement de son capital humain et financier en vaut la peine.

La foresterie communautaire **existe déjà**, elle ne va pas attendre la concrétisation de la REDD+ pour s'épanouir. Par contre, l'ajustement de la REDD+ à une communauté, à sa réalité, pourrait apporter des améliorations pertinentes dans la gestion des forêts et la conservation. La compensation n'est pas nécessairement en argent.

Le modèle de la foresterie communautaire est **davantage une solution sociale**, à laquelle nous devons ajouter la solution environnementale. Les communautés forestières doivent faire un usage commun des bénéfices découlant des ressources forestières sous leur propre système de gouvernance.

Des mécanismes déjà existants, comme les PSE, pourraient s'ajuster pour la mise en place de projets REDD+.

Les flux de ressources financières sont importants mais également les flux d'énergie pour aider à améliorer la foresterie et donc les styles de vie :

- Nécessité de lier énergie d'investissement et rétribution des fonds,
- Réduire la pression sur les forêts pour la production d'énergie.

La foresterie communautaire est un bon exemple de **diversification des activités** et sources de revenus, ce qui permet d'améliorer les habiletés des communautés membres et de contribuer au développement durable.

Parmi les exemples de forêts communautaires, celui des **forêts modèles** a été mentionné. Elles pourraient facilement s'ajuster au système REDD parce qu'elles existent déjà et qu'elles ont des structures en place. Il faudrait alors s'interroger sur leurs rôles, leurs impacts socio-économique et environnemental. Elles sont des agents d'entraînement parce qu'elles sont connectées à d'autres groupes locaux pour aider à éduquer.

Parmi les **forces et faiblesses** de la foresterie communautaire, les participants ont identifié :

- La diversité des expériences à partager et desquelles s'inspirer (force)
- L'existence d'un cadre pour la concertation qui assure l'implication de tous, bien qu'il soit à améliorer (force)
- Par contre, on soulève le potentiel de conflits d'intérêts (faiblesse)
- La complexité des textes, des règles, des démarches administratives (faiblesse)
- La diffusion et l'accès à l'information qui est parfois difficile (faiblesse)

Il existe une réelle volonté et un intérêt de la part des forêts communautaires à adhérer au mécanisme REDD. Mais ce dernier suscite le débat :

- Intérêt, potentiel, révolutionnaire?
- Risques, méfiance, incertitude, complexité.

Conclusion

L'atelier, qui a réussi à rassembler un grand nombre d'experts et de praticiens, d'universitaires, de chercheurs et d'étudiants, de représentants de gouvernements et d'ONG, provenant de sept pays de l'Amérique Latine, six pays de l'Afrique centrale, de la France, des États-Unis et du Canada, a effectivement permis de faire ressortir la contribution potentielle des communautés forestières à la démarche d'implantation de la REDD+. Par la richesse des présentations, de leur contenu et des échanges qui ont suivi, les participants ont pu approfondir leur compréhension des divers aspects de mise en œuvre du mécanisme REDD+ et discuter de l'ampleur des défis

que cela représente pour les communautés. En exposant des exemples concrets de gestion communautaire, les conférenciers ont permis de faire valoir les avantages que possèdent les communautés pour contribuer significativement à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Les communautés possèdent des qualités à faire valoir, et des compétences à exploiter.

Des efforts importants devront être déployés pour le renforcement des capacités des communautés afin que tous aient la possibilité de s'inscrire dans la démarche REDD. Également, l'attention devra aussi être portée sur le renforcement des institutions qui accompagnent les communautés, à toutes les échelles et sur tous les aspects, de la gouvernance aux technologies de pointe, en passant par l'amélioration des pratiques sylvicoles et d'exploitation des PFNL.

Finalement, l'atelier a su favoriser le partage d'information entre les participants en créant une plate-forme de discussion qui s'étendra au-delà de la rencontre physique d'octobre 2011. En faisant ressortir des pistes en vue de la transposition des expériences dans d'autres régions et en partageant les expériences des différentes régions en matière de gestion durable des forêts communautaires et de recherche en technologie de pointe, l'atelier a su remplir son mandat et atteindre ses objectifs.



Organisatrices : Nancy Gélinas, Jocelyne Néron, Marie-Hélène Bérard

Programme et horaire

Dimanche 2 octobre

Hôtel Château Laurier, 1220, Place George-V Ouest, Salle du Manège

12h00	Accueil à l'Hôtel Château Laurier et enregistrement des participants au segment de 5 jours et demi
13h15	Mot d'ouverture
13h30	Conférence d'ouverture sur la foresterie communautaire au Canada Sara Teitelbaum, UQAM <i>L'«exceptionnelle» histoire de l'implantation de la foresterie communautaire au Canada</i>
14h00	Départ vers la Forêt Modèle du Lac-St-Jean
18h30	Arrivée au Musée Amérindien de Mashteuiatsh et visite du Musée
19h30	Souper traditionnel autochtone Animation et danses traditionnelles
21h30	Départ pour l'Hôtel du Jardin à Saint-Félicien

Lundi 3 octobre

7h15	Petit-déjeuner à l'Hôtel du Jardin
8h15	Départ pour Normandin
	Visite du projet de surgélation des champignons forestiers
	Visite du site forêt-bleuets
	Visite du Moulin des Pionniers à La Doré
12h30	DINER
	Visite du site de Remise en production des sites dégradés à La Doré
14h45	Départ vers la Forêt Montmorency de l'Université Laval
17h30	Arrivée à la Forêt Montmorency de l'Université Laval
17h30	Cocktail de bienvenue

Mardi 4 octobre
Salle Kruger (2320-2330), Université Laval, 2425, rue de la Terrasse

9h00	Visite de la Forêt Montmorency de l'Université Laval
11h00	Départ vers l'Université Laval
11h45	Arrivée à l'Université Laval
12h00	DINER
13h00	Accueil et enregistrement
	Séance 1 : Foresterie communautaire dans les Amériques Modératrice : Nancy Gélinas, coordonnatrice de l'Atelier, FFGG, UL
13h30	Ouverture des conférences – Retour sur les visites Nancy Gélinas, FFGG, UL
13h45	Juan Carlos Carrasco Rueda, Institut du Développement Durable, Brésil <i>Las Reservas extrativistas en la Amazonia brasilera. Una experiencia de foresteria comunitaria</i>
14h15	Jaime Nalvarte Armas, AIDER, Pérou <i>Experiencia de manejo de bosques con certificación forestal voluntaria en comunidades nativas Shipibo Konibo de la región Ucayali, Perú</i>
14h45	PAUSE-SANTÉ
15h05	Valérie Courtois, Initiative boréale canadienne <i>Le leadership autochtone en région boréale : la gestion de sa relation avec le territoire</i>
15h35	Wilkin Radhamés Luciano Luna, Honduras <i>Proceso de articulación de la gobernanza del BM CB: el caso de las cooperativas forestales comunitarias</i>
16h05	Période de questions et d'échanges
16h45	Fin de la séance

Mercredi 5 octobre
Salle Kruger (2320-2330), Université Laval, 2425, rue de la Terrasse

8h30	Accueil
	Séance 2 : Foresterie communautaire en Afrique Séance commanditée par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) Modérateur : Damase Khasa, FFGG, Université Laval

9h00	Bruno Ramamonjisoa, École Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo, Madagascar <i>La REDD peut-elle renforcer l'efficacité de la gestion communautaire des forêts? Expériences et leçons apprises à partir de quelques cas (Malgache, Malien et Nigérien)</i>
9h30	Isaac Zama, Cameroun <i>Intégrer la gestion de conflit dans les programmes de développement de foresterie communautaire dans les forêts du Bassin du Congo</i>
10h00	PAUSE-SANTÉ
10h20	Diaminatou Sanogo, Chercheure ISRA/CNRF, Sénégal <i>Gestion collective des entreprises forestières au Sénégal : quelle stratégie de partenariat et de communication?</i>
10h50	Theophile Bouki, Réseau Africain des forêts modèles, Cameroun <i>L'initiative REDD+ adaptée au contexte des forêts communautaires au Cameroun</i>
11h20	Période de questions et d'échanges
12h00	Fin de la séance 2
12h00	DINER
	Séance 3 : Valorisation des produits forestiers pour la durabilité des communautés Modérateur : Robert Beauregard, Université Laval
13h30	Robert Beauregard, Faculté de foresterie, de géomatique et de géographie, Université Laval <i>La transformation du bois en produits à valeur ajoutée, une clef pour le développement des sociétés forestières</i>
14h00	Carole Robert, Conseil de la Fondation Biotechnologie pour le Développement en Afrique, Montréal <i>Les impacts du programme "Plante Action" de la Fondation BDA en matière de REDD+ et de valorisation des produits forestiers non ligneux</i>
14h30	Fifanou Vodouhe, Bénin, Université Laval <i>Valorisation des produits forestiers non-ligneux au Bénin : un moyen de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la lutte pour la conservation de la biodiversité</i>
15h00	PAUSE -SANTÉ
15h20	Alain Olivier, Chaire en développement international, Université Laval <i>Les produits non ligneux des arbres des parcs agroforestiers sahéliens : un atout pour le développement des collectivités rurales ?</i>
16h00	Période de questions et d'échanges

17h00	Fin de la séance 3
17h00	5 à 7

Jeudi 6 octobre
Carrefour Forêt Innovation
Centre des Congrès de Québec, 1000, boulevard René-Lévesque Est (salle 301A)

8h	Accueil
	Séance 4 : Échanges d'expérience sur les mécanismes REDD+ et les stratégies des États Modératrice : Johanne Pelletier, Université McGill
8h30	Johanne Pelletier, Université McGill, Canada <i>La réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation de la forêt (REDD+) : contexte international et enjeux</i>
9h00	Mélie Monnérat, RAFM-BC, RDC <i>Stratégie des États dans le processus REDD+ : cas de la RDC</i>
9h30	Gaétan Roch Moloto A Kenguemba, RCA <i>Les mécanismes de REDD+ en Afrique centrale et la stratégie des États : cas de quelques pays du bassin du Congo (RDC, Congo et RCA)</i>
10h00	PAUSE-SANTÉ
10h20	Sergio Graf Montero, CONAFOR, Mexique <i>La gouvernance forestière dans le contexte de la REDD+</i>
10h50	Flor de Maria Robles, Pérou <i>Aspectos políticos para su implementación</i>
11h20	Période de questions et d'échanges
12h00	Fin de la séance 4
12h00	MIDI-CONFÉRENCE M. Kazuhiro Tanaka, Doyen de la Faculté des sciences de l'environnement, Université de la Préfecture de Kyoto <i>L'Implication de la communauté dans la gestion des activités forestières de la Forêt modèle de Kyoto</i>
	Séance 5 : Enjeux de la gouvernance forestière Modérateur : Luc Bouthillier, Université Laval
14h00	Mariteuw Chimère Diaw, Réseau africain des forêts modèles, Cameroun

	<i>La gouvernance et la REDD+ : Forêts modèles, localité et régions dans la gestion sociale du climat et de la biodiversité</i>
15h00	PAUSE-SANTÉ
15h20	Paule Halley, Faculté de droit et Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval <i>Les transformations de la gouvernance des ressources du territoire au Québec. Les défis institutionnels de la gouvernance forestière</i>
15h50	Mildred Jiménez, Coordinatrice de la Forêt Modèle de Reventazón, Costa Rica <i>Institucionalidad local: base para asegurar la provisión de servicios ecosistémicos</i>
16h20	Période de questions et d'échanges
17h	Fin de la séance 4

**Vendredi 7 octobre,
 Salle Kruger (2320-2330), Université Laval, 2425, rue de la Terrasse**

8h30	DÉJEUNER-CONFÉRENCE Christian Messier, Université du Québec à Montréal <i>Le projet TRIADE : une approche d'aménagement forestier qui permet de concilier les aspects environnementaux, économiques et sociaux</i>
9h00	Période de questions et d'échanges
	Séance 6 : Technologies de pointe et outils de mesure du carbone Séance commanditée par le Centre d'étude de la forêt (CEF) Modératrice : Alison Munson, Université Laval, CEF
9h15	Léopoldo Galacia, Universidad Nacional Autónoma de México, Mexique <i>Almacenes de carbono en bosques templados de México : un enfoque multiescalar</i>
9h45	Nadine Laporte, Woods Hole Research Center, USA <i>Mapping Tropical Aboveground Biomass with MODIS & LiDAR sensors: Application to REDD</i>
10h15	PAUSE-SANTÉ
10h35	Période de questions et d'échanges
11h05	Synthèse des discussions et des conférences par Johanne Pelletier et Nancy Gélinas
11h45	Mot de clôture de l'atelier et remerciements
12h00	Fin de l'atelier AIF sur la foresterie communautaire et la REDD+

Participants

Prénom	Nom	Société
Alain	Olivier	Chaire en développement international - Université Laval
Alam	Mahbubul	Étudiant - Université Laval
Alison	Munson	FGGG, Université Laval
Anne	Bernard	Étudiante - Université Laval
Bahar	Tuncay	Étudiante - Université Laval
Bruno	Ramamonjisoa	École supérieure des sciences agronomiques - Université d'Antananarivo
Carole	Robert	Fondation BDA
Carolina	Palacios	CUSO-VSO
Caroline	Hamelin	Étudiante - Université Laval
Charly	Noleh Koleh	Réseau africain des Forêts Modèles
Chimère	Diaw	Réseau africain des Forêts Modèles
Christian	Messier	UQAM
Claude	Villeneuve	Université du Québec à Chicoutimi
Colette	Robertson	Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
Damase	Khasa	FGGG - Université Laval
Danely	Mitonga Kasulu	RDC
DeMark	Schulze	Ambassade des États-Unis
Diaminatou	Sanogo	Institut sénégalais de recherches agricoles
ÉcoRessources	Consultant	ÉcoRessources
Edgardo	Gonzalez	FM Tierras Adjuntas a Puerto Rica
Éric	Beauce	Vice-recteur exécutif et au développement - Université Laval
Fifanou	Vodouhe	Université Laval
Flor de Maria	Robles Barreto	Étudiante - Université Laval
Florent	Kangueja Bukasa	Étudiant - Université Laval
François	Anctil	Directeur, Institut EDS, Université Laval
Frédérique	Roy-Blouin	Étudiante - Université Laval
Gaétan Roch	Moloto-A-Kenguemba	Réseau africain des Forêts Modèles
Galia	Leopoldo	Université McGill
Geneviève	Caya	Participante
Georges	Boniface Nlend V	Étudiant - Université Laval
Guillaume	Maziade	Bureau de coopération forestière internationale - Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
Hélène	Eboto	Forêt modèle de Campo ma'an, Cameroun
Isaac	Zama	ACREST
Jaime	Nalvarte Armas	Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral
Jean Gabin	Audate	Étudiant - Université Laval
Jean Pierre	Mbonerane	Étudiant - Université Laval
Jean-François	Fortier	Étudiant, Institut EDS - Université Laval
Jean-François	Boucher	Université du Québec à Chicoutimi
Jeffrey Ronald	Jones	GIZ
Jessica	Veillet	Écologistik
Jocelyne	Néron	Institut EDS - Université Laval
Joëlle	Paradis	Étudiante - Université Laval

Johanne	Pelletier	Université McGill
Juan Carlos	Carrasco Rueda	Association extrativiste de l'Amazone, Instituto de Desenvolvimento Sustentável
Julie	Gagoé	Réseau africain des Forêts Modèles
Julien	Lefrancois	Étudiant - Université Laval
Kaley	Lachapelle	Réseau ibéro-américain de Forêts modèles
Kamathe	Katsongo	ONU-REDD, RDC
Kazuhiro	Tanaka	Faculté des sciences de l'environnement, Univesité Préfectorale de Kyoto
Kenneth	Agbesi Anyomi	Étudiant - Université Laval
Léopoldo	Garcia	UNAM
Luc	Bouthillier	FGGG' Université Laval
Lynda	Hubert Ta	Étudiante - Université Laval
Marc	DeBlois	MDDEP - Québec
Marco	Vinicio de Leon	Réseau ibéro-américain de Forêts modèles
Marie-Claude	Ouellet	Institut EDS - Université Laval
Marie-Hélène	Bérard	Institut EDS - Université Laval
Mélie	Monnerat	Réseau africain de Forêts Modèles
Mildred	Jimenez	Forêt Modèle de Reventazón
Mourad	Shalaby	Étudiant - Université McGill
Mylène	Savard	FGGG - Université Laval
Nadine	Laporte	The Woods Hole Research Center
Nancy	Gélinas	FGGG - Université Laval
Nicky	Kingunia Ineet	RDC
Nicol	Tremblay	Affaires autochtones et développement du Nord Canada
Nicolas	Duval-Mace	Réseau international de Forêts Modèles - Ressources naturelles Canada
Nicolas	Mansuy	Réseau international de Forêts Modèles - Ressources naturelles Canada
Olivier	Niaux	Étudiant - Université Laval
Papy-Claude	Bolaluembe Boliale	Étudiant - Université Laval
Paule	Halley	Professeure, Faculté de droit
Ricky	Betoko Bapoma	ONU-REDD Congo
Robert	Beauregard	FGGG - Université Laval
Sara	Teitelbaum	UQAM
Sasa	Danon	Office franco-québécois pour la jeunesse
Sergio	Graf Montero	Coordinador General de Producción y Productividad de CONAFOR
Symphorien	Ongolo Assogoma	Office franco-québécois pour la jeunesse
Théo	Breedon	CUSO-VSO
Théophile	Bouki	Réseau africain de Forêts Modèles
Tolérant	Lubalega Kimbamba	Étudiant - Université Laval
Valérie	Courtois	Initiative boréale canadienne
Vincent	Chamberland	Étudiant - Université Laval
Virginie-Mai	Hô	Ressources naturelles Canada
Wilkin Radhames	Luciano Luna	Réseau ibéro-américain de Forêt modèles
Zarco	Alba	Université McGill

Nous remercions les partenaires et commanditaires qui ont permis la réalisation de cet événement !



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Québec



• Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
• Ministère des Relations internationales
• Secrétariat aux affaires autochtones



Réseau
international de
Forêts Modèles



IDRC

International Development
Research Centre



CRDI

Centre de recherches pour le
développement international



UNIVERSITÉ
LAVAL



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF



AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE



ÉCOÉVÉNEMENT
RESPONSABLE